

Université Abderrahmane mira de Bejaia
Faculté Des Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion
Département Des Sciences de Gestion

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master
Option : Management

THÈME

**L'ÉVALUATION DE LA PROCÉDURE DE FINANCEMENT DES
MICRO-ENTREPRISES SELON LES DISPOSITIFS
GOUVERNEMENTAUX CAS DE LA BEA DE BEJAIA AGENCE
N°40**

Réalisé par :

OUYOUGOUTE Kahina

Encadreur :

P^r. CHABI Tayeb

Septembre 2021

Remerciement

Avant de commencer, je tiens à remercier « Le bon Dieu » de m'avoir donné la santé, le courage et la volonté pour mener à terme ce travail.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mon directeur de recherche, Monsieur CHABI Tayeb, d'avoir accepté d'assurer la direction du présent mémoire. Je le remercie infiniment pour son encadrement et ses orientations. Je le remercie, tant pour sa disponibilité, et pour le temps qu'il m'a consacré, malgré ses préoccupations.

J'adresse mes sincères remerciements à tous les membres du jury pour leur attention et pour avoir accepté d'examiner ce travail.

Je remercie également la directrice de la « BEA Bejaia/ Agence 40 » de m'avoir si bien accueilli dans son agence durant la période de stage.

Je remercie également M^{lle} TAFATH et M^r MESSAOUDI qui m'ont chaleureusement accueilli au sein de l'organisme d'accueil et qui n'ont pas hésité à me faire bénéficier de leurs connaissances et conseils. A cet effet, un simple remerciement de ma part apparaît insuffisant pour vous éprouver ma reconnaissance à tous ce que vous avez fait durant la période du stage.

Je tiens à exprimer mes profonds respects et remerciements à tout le personnel qui ont contribué à me donner un plus, à tous les responsables de la BEA Bejaia/ Agence 40 de m'avoir accepté au sein de leurs agence pour effectuer mon stage pratique, ce derniers bien qu'il est de courte durée, mais il ma permis d'enrichir mes connaissances et d'avoir un aperçu général sur le monde professionnel.

Pour finir, je tiens à remercier particulièrement mon frère, ma sœur, mon oncle, et ma tante qui m'ont toujours soutenu.

Dédicaces

Je dédie ce travail

A la mémoire de mes chers parents qui nous ont quitté voilà bien longtemps.

A mes tantes, cousines et cousins qui ont toujours été présents pour moi et qui m'ont soutenue.

A mon frère Massil et ma sœur Nesrine ainsi qu'à ma tante Fatiha sans oublier mon oncle Aomar, qui m'ont encouragé à aller de l'avant et qui m'ont donné tout leur amour.

Listes des abréviations :

- TPE** : très petite entreprise ou micro-entreprise
- ANSEJ** : agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes
- ANADE** : agence nationale d'aide et de développement de l'entrepreneuriat
- ANGEM** : agence nationale de gestion du micro-crédit
- CNAC** : caisse nationale d'assurance chômage
- PNR** : prêt non rémunéré
- CNAS** : caisse nationale de la sécurité sociale
- CASNOS** : caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés
- IFU** : impôt forfaitaire unique
- IRG** : impôt sur le revenu global
- IBS** : impôt sur les bénéfices des sociétés
- TAP** : taxes sur activité professionnelle
- PAS** : plan d'ajustement structurel
- CDD** : contrat à durée déterminée
- PSCE** : plan de soutien à la croissance économique
- MP** : matières premières
- BTPH** : société de bâtiments, travaux publics et hydraulique
- BIAM** : banque industrielle d'Algérie et de la méditerranée
- BIT** : bureau international du travail
- EI** : entreprise individuelle
- BA** : bénéfice agricole
- BIC** : bénéfices industriels et commerciaux
- BNC** : bénéfice non-commerciaux

EIRL : entreprise industrielle à responsabilité limité

FLN : front de libération national

ALN : armé de libération national

EPB : entreprise portuaire de Bejaia

CNRC : centre national du registre de commerce

CAM : chambre d'artisanat et des métiers

ONPI : office national de la propriété industriel

Liste des tableaux

Tableau N°01 : chiffres clé concernant la population des PME au 31/12/2019.

Tableau N°02 : population des PME selon leurs statut juridique a la fin de l'année 2019.

Tableau N°03 : répartition des PME selon leurs tailles à la fin de l'année 2019.

Tableau N°04 : répartition des PME publique par tranche d'effectif et secteur d'activité.

Tableau N°05 : répartition des PME privé par secteur d'activité.

Tableau N°06 : répartition des PME par région.

Tableau N°07 : nombre d'emplois généré par l'ANADE depuis 2010 jusqu'à 2016.

Tableau N°08 : nombre d'entreprises créés par le dispositif ANADE depuis sa création jusqu'à 2020.

Tableau N°09 : répartition géographique du nombre d'entreprises créées par l'ANADE.

Tableau N°10 : répartition des crédits octroyés par type de financement par l'ANGEM.

Tableau N°11 : répartition de la hausse des entreprises selon leurs formes juridique.

Tableau N°12 : découpage administratif de la CNAC.

Tableau N°13 : les formules de financement au niveau de l'ANGEM.

Tableau N°14 : répartition des commerçants selon leurs secteur d'activité.

Tableau N°15 : nombre d'artisans inscrit par domaine année 2015/2019.

Liste des figures :

Figure N°01 : organigramme de l'ANADE.

Figure N°02 : organigramme de l'ANGEM.

Figure N°03 : organigramme de la BEA.

Figure N°04 : organigramme du service crédit.

Sommaire

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des figures

Introduction générale.....1

Chapitre 1 : généralité sur les micro-entreprises

Introduction.....4

Section 1 : typologie sur les micro-entreprises.....4

1.1. Notion et définition de la Micro-entreprise.....4

1.1.1. Définition.....4

1.1.2. Les avantages de la micro-entreprise.....6

1.1.3. Les inconvénients de la micro-entreprise.....7

1.1.4. Les formes juridiques de la micro-entreprise.....7

1.2. Les entreprises en Algérie.....8

1.3. Les micro-entreprises.....12

Section 2 : présentation des différents dispositifs gouvernementaux

(ANADE,C NAC,ANGEM).....15

1. ANADE.....16

1.1. Présentation de l'ANADE.....16

1.2. L'organisation.....17

1.3. Les aides financières et avantages fiscaux accordé par le dispositif.....18

1.3.1. Les aides financières.....18

1.3.2. Les avantages fiscaux.....19

1.3.2.1. Durant la phase de réalisation de l'investissement.....19

1.3.2.2. Durant la période d'exploitation et à partir du démarrage de l'activité.....19

1.4. Fond de caution mutuelle de garantie risques.....20

1.4.1. Création du fond de garantie.....20

1.4.2. Qui peut adhérer au fond de garantie.....20

1.5. Le parcours de création de la micro-entreprise.....21

2. La CNAC.....23

2.1.	Présentation de la CNAC.....	23
2.1.1.	L'indemnisation du chômage.....	23
2.1.2.	Les mesures active.....	24
2.1.3.	L'aide à la création d'activité pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans.....	24
2.1.4.	Le dispositif de soutien a la création et a l'extension d'activités pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans.....	24
2.2.	Organisation et découpage.....	25
2.3.	Les missions de la CNAC.....	26
2.3.1.	L'assurance chômage.....	26
2.3.2.	Dispositif 30 50 ans.....	27
2.3.3.	Les mesures d'encouragement.....	29
3.	ANGEM.....	31
3.1.	La présentation de l'ANGEM.....	31
3.1.1.	Le contexte de création.....	31
3.1.2.	Le cadre de création.....	33
3.1.3.	Objectifs et missions.....	33
3.2.	L'organisation.....	34
3.2.1.	Le conseil d'orientation.....	35
3.2.2.	Le comité de surveillance.....	37
3.3.	Les dispositifs de micro-crédit.....	39
3.3.1.	Les services offerts.....	39
3.3.2.	Les aides et avantages accordées.....	41
3.3.2.1.	Accompagnement et financement.....	41
3.3.2.2.	Avantages fiscaux.....	41
3.4.	Le financement.....	42
3.4.1.	La constitution de dossier.....	42
3.4.1.1.	Financement par l'ANGEM.....	42
3.4.1.2.	Financement triangulaire (ANGEM, BANQUE, PROMOTEUR).....	43
3.4.2.	Les différentes formules de financement.....	44
3.4.3.	Le fond de garantie FGMMC.....	45
3.4.3.1.	Les mission du FGMMC.....	45
3.4.3.2.	Les adhérents au FGMMC.....	46
3.4.3.3.	Les conditions d'accès au FGMMC.....	46

3.4.4. Les types d'activités financés.....	46
Section 3 : état des lieux des micro-entreprises de la wilaya de Bejaia.....	47
3.1. Présentation de la wilaya de Bejaia.....	47
3.2. Les micro-entreprise dans la wilaya de Bejaia.....	49
3.2.1. Le CNRC.....	49
3.2.2. La chambre d'artisanat et des métiers.....	50
Conclusion.....	53
Chapitre 2 : financement des micro-entreprises : cas de la BEA Agence 40 Bejaia.....	54
Introduction.....	54
Section 1 : présentation de l'organisme d'accueil BEA (Agence 40 Bejaia).....	54
1.1. Présentation de la BEA.....	54
1.1.1. L'historique.....	54
1.1.2. Missions et tâches de la BEA.....	56
1.2. Présentation de la BEA de Bejaia (Agence 40).....	57
1.3. Le rôle et l'attribution de service crédit.....	59
1.4. Les relations fonctionnelles et hiérarchique du service crédit.....	61
1.4.1. Les relations fonctionnelles.....	61
1.4.2. Les relations hiérarchique.....	61
Section 2 : méthodologie de la recherche.....	62
Section 3 : analyse des cas pratique au sein de la BEA de la wilaya de Bejaia.....	67
3.1. Analyse du dossier ANADE, CNAC.....	67
3.2. Analyse d'un dossier ANGEM.....	71
3.3. Information supplémentaire.....	72
Section 4 : La démarche poursuivi par la BEA pour financer les micro-entreprises.....	73
1. Les conditions d'octroi d'un crédit bancaire.....	73
1.1. Conditions d'éligibilité.....	73
1.2. Niveau de l'apport client (banque et ANDE, CNAC, ANGEM).....	74

1.3. Remboursement et durée du crédit.....	74
1.4. Les garanties.....	75
2. Modalité et traitement de dossier.....	75
2.1. Constitution du dossier.....	75
2.2. Etude de dossier.....	76
2.3. Mobilisation du crédit.....	76
3. Gestion et suivi du dossier.....	77
3.1. Conservation du dossier.....	77
3.2. Suivi des dossiers au niveau de la banque.....	77
3.3. La procédure des mesures précontentieuses.....	77
Conclusion.....	78
Conclusion générale.....	79
Bibliographie	
Annexes	

Introduction générale

Lors de l'indépendance jusqu'à nos jours, l'Algérie a connu plusieurs transformations économiques. Les changements économiques les plus importants se sont produits à la fin des années 1980¹, Du fait du passage d'une économie administré à une économie de marché, un environnement politique et économique très difficile caractérisé par une instabilité institutionnelle et des crises sécuritaires, une série de réformes a permis l'émergence du secteur privé.

Ces années marquent un tournant dans le processus de libéralisation économique. Le gouvernement algérien a imposé des limites au secteur public, bien que le secteur privé se redresse, L'émergence de l'économie de marché est très lente, et son évolution se caractérise par beaucoup de prudence.

Depuis, l'Etat s'engage dans un programme de réforme économique et sociale. Cela pour favoriser la création et l'extension des micro-entreprises. En outre, cet engagement est Considéré par le gouvernement comme étant une solution au chômage, il a inspiré créer des emplois en intégrant de nouvelles entreprises dans l'économie.

De nos jours les micro-entreprises sont considérer comme étant l'une des raisons principales du développement économique et sociale du pays. Elle constitue un moyen de richesse qui répond à la source des besoins économique et sociaux, du développement régionale et d'absorption de chômage.

Dans ce sens, l'Etat à créer des dispositifs d'aide, de soutien et d'accompagnement à la création d'emplois. Ces dispositifs d'aide facilitent aux jeunes détenteurs de projet la procédure ou le processus de création de la micro-entreprise tel que l'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entreprenariat ANADE (ex ANSEJ), l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit ANGEM et enfin la Caisse National d'Assurance Chômage CNAC. Ces derniers offrent aux nouveaux promoteurs divers avantages financiers et fiscaux.

¹ Site web <https://www.ritimo.org/D-une-economie-planifiee-a-une-economie-de-marche> (consulter le 25/06/2021)

Problématique de recherche

Dans le but de mieux comprendre le fonctionnement de ces dispositifs d'aide, notre travail de recherche se portera sur leurs importances à accompagner et assister le promoteur ainsi que la démarche établie pour la création de la micro-entreprise. Autrement dit, nous nous posons la question suivante :

« Quel est la procédure à suivre pour le financement de la micro-entreprise dans une banque cas de la BEA agence 40 de la wilaya de Bejaia ? »

A cet effet pour mieux approfondir notre travail de recherche, on a soulevé d'autres questions secondaires qui sont :

- Qu'est-ce que la micro-entreprise ?
- A quoi sert les différents dispositifs d'aide créer par l'Etat ?
- Quels sont les différents avantages offerts par ces dispositifs ?
- Quel est la procédure de financement de ces entreprises ?

L'objectif de la recherche :

Face a un taux de chômage élevé dans la wilaya de Bejaia, le gouvernement incite à la création d'entreprises, cela consiste a accordé une aide financière et des avantages à nos jeunes porteurs de nouveaux projets.

Cette nouvelle stratégie vise à la promotion de l'esprit entrepreneuriale et des micro-entreprises pour la suppression du chômage. Ce dispositif s'élargie aux salariés et aux étudiants souhaitant se convertir en entrepreneur et participer à l'essor économique et social de la nation.

Ce programme public d'aide au financement est géré par trois organismes : ANADE, CNAC et ANGEM.

A fin d y accéder, le promoteur doit suivre une certaine procédure pour veiller au bon déroulement de la création de la micro-entreprise et ainsi qu'à son financement.

De ce fait, notre objectif tout au long de ce modeste travail de recherche, consiste à définir les différentes étapes par lesquelles les futurs entrepreneurs doivent suivre pour réussir au mieux la création de leurs entreprises, et cela au sein de la Banque Extérieur d'Algérie (BEA) de Bejaia agence N°40.

Les Hypothèses de recherche :

Afin d'apporter des réponses à nos questions nous avons émis et souligné quelques hypothèses qui sont :

- Les dispositifs d'aide à la création d'entreprises pour les jeunes promoteurs servent à assister, conseiller et accompagner ces derniers lors de la création de son projet.
- Le promoteur bénéficie d'aides financière apporté par l'Etat ainsi que plusieurs avantages fiscaux.
- Les divers avantages accordés aux nouveaux porteurs de projets.
- Le financement des micro-entreprises est possible par le biais des dispositifs de financement étatique et banques.

Afin de répondre à ces questions, nous avons effectué des recherches bibliographiques basé sur la consultation d'ouvrages, de mémoires, ainsi qu'un certain nombre de site internet. De plus nous avons été amenés à effectuer un stage pratique au sein de la Banque Extérieur De Bejaia (BEA agence 40).

Méthodologie de recherche :

Notre travail se portera sur deux chapitres, dont le premier se portera sur le recueil d'information concernant les micro-entreprises en première partie. En deuxième partie nous allons présenter et définir les différents dispositifs d'aide à la création d'entreprises c'est-à-dire l'ANADE, L'ANGEM et la CNAC. Et en troisième partie nous allons vous présenter l'état des lieux des micro-entreprise dans la wilaya de Bejaia.

Dans le deuxième chapitre, qui est notre cas pratique, nous allons évaluer la démarche poursuivie par la BEA afin de financer les micro-entreprises et l'analyse d'un ou plusieurs dossiers de micro-crédits au sein de cette même banque.

Introduction :

Les micro-entreprises représentent une grande partie de la structure économique du pays, Le poids de l'artisanat et des commerces. Elles représentent une grande majorité des entreprises dans tous les pays en cours de développement. Les enjeux économiques et sociaux que l'on peut leur accorder sont particulièrement d'actualité, par leur capacité à engendrer de l'emploi et de la valeur.

Les différentes questions liées à la survie des micro-entreprises ne sont pas nouvelles. La littérature qui traite des petites entreprises explique l'existence et la croissance des entreprises par l'aptitude de leurs entrepreneurs à acquérir et assimiler les compétences nécessaires à la réussite par l'apprentissage et l'innovation. Ces dernières aident beaucoup le pays à régler le problème du chômage, les activités principales de ces entreprises sont avant tout dirigé vers la satisfaction des ménages.¹

En effet, il s'est avéré qu'après l'agriculture, les micro-entreprises font vivre plus de gens que n'importe quelle activité économique (Levitsky, 1989 ; Beatriz et Jonathan, 2007). Elles constituent une voie de réussite pour certains groupes marginalisés de la société et une option pour les personnes qui cherchent à fuir du chômage et de la pauvreté (Walker et Brown, 2004 ; OCDE, 1996). Elles permettent d'améliorer la participation et l'intégration des pauvres et des femmes aux activités productives et de participer ainsi, à une répartition des richesses (OCDE, 1995).²

Section 1 : typologies sur les micro-entreprises

1.1. Notion et définition de la micro-entreprise

1.1.1. Définition

Beaucoup de personnes désire créer sa propre entreprise, travailler à son compte et réaliser son propre projet. Cependant, ce choix est fréquemment bloqué et refroidi par des barrières qui sont plus au moins administratives, financière ou bien simplement le risque

¹TAKOUDJOUNIMPA.A, 2016, « *Le micro-entrepreneur, un input irremplaçable dans la survie et la croissance de son entreprise* », Cameroun, p.14, [En ligne]https://www.researchgate.net/publication/312529632_Le_micro_entrepreneur_un_input_irremplacable_dans_la_survie_et_la_croissance_de_son_entreprise (consulter le 18/06/2021)

²HAMMAS M.A, 2013, « *La micro-entreprise moyen de lutte contre la pauvreté : mise en évidence par application au niveau des régions tunisiennes* », Tunisie, p.2 [En ligne]https://www.researchgate.net/publication/279156687_La_micro-entreprise_moyen_de_lutte_contre_la_pauvrete_mise_en_evidence_par_application_au_niveau_des_regions_tunisiennes_Micro-entreprises_are_the_medium_against_poverty_Its_application_in_Tunisian_re (consulter le 18/06/2021)

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

couru par les auto-entrepreneurs. Et cela freine énormément de nouveaux porteurs de projets qui voit la création et la réalisation de leurs projet impossible. ³

Seulement, comme nous l'avons déjà cité, pour créer son entreprise faut savoir être à la hauteur des charges et difficultés existantes, être innovateur et se différencier des différentes activités existantes sur le marché.

Pour remédier a tout ça, et rendre la création d'entreprise accessible à tout individus, il existe une entreprise qui, étant donné sa forme juridique, allège les difficultés qui sont en rapport à la création d'entreprise. Cette solution est la micro-entreprise.

Selon J. HELLART et C. SELMER, la micro-entreprise est « Une structure qui réunit désormais les auto-entrepreneurs créés en 2009 et les micro-entrepreneurs plus anciens, dont le régime est légèrement différent. Ce régime s'adresse en particulier aux porteurs de projet d'activité commerciale, artisanale ou libérale qui ne veulent pas nécessairement créer une société commerciale pour exercer leur nouvelle activité et souhaitent pouvoir débiter ou arrêter facilement leur activité indépendante. »⁴

On compte aussi une deuxième définition selon le dictionnaire du droit privée, « La micro-entreprise appelée auto-entreprise avant le 19 décembre 2014, est un régime d'activités qui, sous réserve d'observer un certain nombre d'obligations, est exemptée de certaines contraintes administratives et bénéficie d'un régime fiscal approprié. Ainsi, le micro-entrepreneur évalue et paye ses cotisations et contributions de protection sociale obligatoire et éventuellement l'impôt sur le revenu, en fonction de ses recettes et selon un taux forfaitaire. Pour bénéficier de ce régime dérogatoire, le micro-entrepreneur ne peut occuper plus de dix personnes, Il doit ne pas dépasser un niveau de chiffre d'affaires annuel fixé par voie règlementaire qui varie en fonction du type d'activité à laquelle il se livre. »⁵

À la suite des définitions précédentes, nous concluons que la micro-entreprise est une entreprise qui ne peut avoir plus de dix (10) salariés, c'est une entreprise qui a un chiffre d'affaire plafonné selon l'activité exercé. Elle est définie comme étant un régime juridique spécifique appartenant à la forme juridique des entreprises individuelle. La micro-entreprise se caractérise et se distingue étant donné sa légèreté dans les formalités administrative et aussi par sa simplicité de gestion.

³ HELLART J, SELMER C, « la boîte à outil du micro-entrepreneur », Dunod, 2016, [En ligne]<https://www.dunod.com/sites/default/files/atoms/files/9782100745890/Feuilleteage.pdf> (consulté le 21/06/2021)

⁴HELLART J, SELMER C, *op.cit.*, p.6

⁵ Dictionnaire du droit privé [en ligne] <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/micro-entreprise.php> (consulté le 21/06/2021)

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

La micro-entreprise constitue une souplesse qui lui offre la possibilité de s'accommoder et de s'adapter à la totalité de toutes les spécificités locales et toutes les conjonctures. Son implantation son déplacement et sa transformation sont aisés. Elle peut disparaître et renaître immédiatement sous une autre forme avec un autre objet social.⁶

Dans la micro-entreprise, l'entrepreneur est responsable de tous les actes effectués dans le cadre de cette dernière.

Néanmoins, il existe certaines activités qui ne font pas partie du régime de la micro-entreprise tel que ⁷:

- Les agents immobiliers.
- Les organismes sans but lucratif.
- Les activités sur les marchés financiers.
- Les entreprises qui opèrent dans la location de matériels ou biens de consommation durables.

1.1.2. Les avantages des micro-entreprises⁸

- L'entreprise profite d'un allègement comptable : avec cet allègement, le micro-entrepreneur peut se centrer amplement sur le développement de son activité, les limites des obligations comptables de cette entreprise se réduit seulement à la détention d'un livret de recette et d'un registre pour les achats.
- Dans le régime des micro-entreprises, l'impôt sur les bénéfices est facile à calculer. Les entrepreneurs individuels est imposé sur le bénéfice personnel calculés sur le chiffre d'affaires.
- Les entrepreneurs du régime micro-entreprise tire automatiquement avantage du régime micro-social simplifié. La gestion des cotisations sociales est très simple : un taux forfaitaire est appliqué sur le chiffre d'affaires déclaré.
- Le fonctionnement du régime micro-entreprise repose sur un calcul forfaitaire dont le taux est connu à l'avance. Par conséquent, l'entrepreneur peut facilement analyser si le plan de micro-entreprise présente un avantage dans sa propre situation. Si les dépenses réelles encourues par lui sont inférieures au forfait

⁶BOUDA H,BENSIFIA A, « *Chômage et création de micro entreprise dans le cadre du dispositif ANSEJ Cas des entrepreneurs de la commune d'AKBOU* », université Abderrahmane mira de Bejaia, 2018, [en ligne]<http://www.univ-bejaia.dz/xmlui/bitstream/handle/123456789/11211/Ch%c3%b4mage%20et%20cr%c3%a9ation%20de%20micro%20entreprise%20dans%20le%20cadre%20du%20dispositif%20ANSEJ.pdf?sequence=1&isAllowed=y> (consulté le 22/06/2021)

⁷ Site web Définition micro-entreprise (petite-entreprise.net) (consulté le 26/06/2021)

⁸ Site web <https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/regime-micro-entreprise-avantages-et-inconvenients/#avantages-micro-entreprise> (consulter le 22/06/2021)

applicable à ses revenus, alors le plan micro-entreprise est avantageux car son bénéfice réel est supérieur au bénéfice calculé au forfait. A l'inverse, lorsque l'écart est important, le système de micro-entreprise peut être défavorable.

1.1.3. Les inconvénients de la micro-entreprise

Pour faire partie du régime micro-entreprise, certaines conditions doivent être respectées tel que :

- L'entreprise doit être individuelle avec un associé unique (personne physique).
- Le chiffre d'affaire de la micro-entreprise est limité.

Il est impératif de respecter ces conditions pour bénéficier de ce régime, l'inconvénient dans ce cas c'est l'application de ces clauses.

Les entreprises sous le régime de la micro-entreprise, le bénéfice imposable et les cotisations sociales de l'entrepreneur sont calculées forfaitairement, ce qui constitue une situation défavorable pour les entreprises qui ont des dépenses très importantes dans le cadre de leurs activités. Aussi l'entrepreneur doit payer des impôts et des cotisations sociales dès qu'il réalise un chiffre d'affaire, même s'il est dans un cas de déficit.

1.1.4. Les formes juridiques de la micro-entreprise⁹

Contrairement à ce que croit la majorité des opinions publiques, la micro-entreprise ne représente pas une forme juridique. Il s'agit en effet d'un régime fiscal et social unique et simplifié ouvert aux entrepreneurs personnes physiques. Ces dernières peuvent donc être :

- La SARL, société à responsabilité limitée, est créée entre minimum deux associés et jusqu'à cinquante au maximum. Elle peut être dirigée par un ou plusieurs gérants. Le capital social minimum n'est pas exigé pour la SARL, celui-ci est librement fixé par les associés et divisé en parts égales entre eux. Faire le choix de ce type de société vous offre une relative souplesse et liberté pour les associés pour déterminer les règles de fonctionnement de l'entreprise. La SARL peut être idéale pour un débutant en affaires ou pour les petits projets.
- La SPA, société par actions, est la forme par excellence pour les grandes sociétés. Composée de minimums sept actionnaires, elle est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au minimum et jusqu'à douze au

⁹ Site web : Création d'entreprise en Algérie : La forme juridique et les statuts. - SYLABS (sylabs-dz.com) (consulter le 11/07/2021)

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

maximum. Pour la constitution d'une SPA, un capital minimum de cinq millions (5.000.0000) DZD est exigé en cas d'appel public à l'épargne. Dans le cas contraire, le capital social minimum est d'un million (1.000.000) DZD.

- La SNC, société en nom collectif, est la forme parfaite pour plusieurs associés généralement adapté pour les entreprises familiales. Et dont le capital social n'est pas exigé. Dans cette forme de société la gérance appartient à tous les associés, sauf désignation d'un gérant, associé ou pas après. Cette décision ne peut être prise sans l'accord préalable de tous les associés.
- L'EURL, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, est une entreprise individuelle qui a son propre patrimoine et composée d'un unique associé. Dans ce type de société le capital social minimum est fixé librement par l'associé. En cas d'augmentation de capital par l'intégration d'autre personne la EURL se transforme en SARL. Cette forme de société offre les mêmes souplesses et libertés que la SARL en termes de règle de fonctionnement de l'entreprise.

1.2. Les entreprises en Algérie¹⁰

A la fin de 2019, l'Algérie a enregistré un nombre global de 1 193 339 PME, ces dernières sont principalement activées dans plusieurs secteurs tels que les services, l'artisanat, la construction ou bien l'industrie.

Les micro-entreprises a elles seuls représentent 97% du nombre global

Des PME enregistré jusqu'en 2019. Elles sont plus adaptables à l'évolution de la demande et aussi à l'évolution de la technologie. Ces dernières s'adaptent plus facilement aux nouvelles méthodes de gestion. Le développement des PME s'agit non seulement d'un impératif économique important, mais aussi d'une opportunité stratégique, Elle joue un rôle important dans l'augmentation de l'emploi, dans la création de la richesse dans le pays et aussi L'évolution du PIB.

¹⁰ Source : Ministère de l'industrie et des mines, Bulletin d'information statistique de l'entreprise N°36. [En ligne] République Algérienne Démocratique et Populaire (industrie.gov.dz) (Consulter le 06/07/2021).

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

Tableau N°1 : chiffres clé concernant la population des PME au 31/12/2019

PME crée en 2019	57 642
Cessation d'activité (PME privé)	20 550
PMI privés	103 693
PME publiques	243
Emplois (agents)	28 885 651
Importations	41 934.12
Exportations	35 823.54

Source Ministère de l'industrie et des mines, Bulletin d'information statistique de l'entreprise N°36.

Tableau N°2 : Population des PME selon leurs statut juridique à la fin de l'année 2019

	Type des PME	Nbr de PME	Part (%)
1.	PME privées	1 193 096	99.98
	Personnes morales	671 267	56.25
	Personnes physiques dont :	521 829	43.73
	Professions libérales	247 275	20.72
	Activités artisanales	274 554	23.01
2.	Personnes publiques	243	0.02
	Personnes morales	243	0.02
	S/Total 2	243	0.02
	Total	1 193 339	100.00

Source Ministère de l'industrie et des mines, Bulletin d'information statistique de l'entreprise N°36.

Ce tableau représente le nombre des PME à la fin de l'année 2019, on constate que parmi les entreprises privées, plus de 56% sont des personnes morales, et plus de 43% sont des personnes physiques dans lesquelles on trouve les professions libérales et les activités artisanales. Cependant, concernant les entreprises publiques on recense que 243 entités ce qui représente un pourcentage de 0.02.

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

Tableau N°3: répartition des PME selon leurs tailles à la fin de l'année 2019

Type des PME	Nbr de PME	%
TPE (effectif moins de 10)	1 157 539	97
PE (effectif entre 10 et 49)	31 027	2.6
ME (effectif entre 50 et 249)	4 773	0.4
TOTAL	1 193 339	100.00

Source Ministère de l'industrie et des mines, Bulletin d'information statistique de l'entreprise N°36.

Dans ce troisième tableau, les PME sont réparties selon leurs tailles (nombres d'effectifs).

On constate que les micro-entreprises (TPE) sont majoritairement présente dans le tissu économique avec un pourcentage de 97% comparé aux autres entreprises qui se font rare avec 2.6% pour les petites entreprises et 0.4 pour les moyennes entreprises.

Tableau N°4 : Répartition des PME publique par tranche d'effectifs et secteur d'activité

Secteur d'activités	1 à 9 salariés		10 à 49 salariés		50 à 249 salariés		Nbr global de PME	%	Effectif global	%
	Nombre	Effectifs	Nombre	Effectifs	Nombre	Effectifs				
Industrie	2	11	12	312	58	7203	72	29.63	7526	35.69
Services	1	5	9	272	50	7030	60	24.69	7307	34.65
Agriculture	21	94	57	1432	16	1930	94	38.68	3456	16.39
BTPH	0	0	1	29	14	2435	15	6.17	2464	11.69
Mines et carrières	0	0	0	0	2	332	2	0.82	332	1.57
Total	24	110	79	2045	140	18930	243	100	21085	100

Source : Ministère de l'industrie et des mines, Bulletin d'information statistique de l'entreprise N°36.

Dans ce tableau, Les PME publiques représentent une faible proportion du total des PME. Ils étaient au nombre de 243 en 2019 et de 261 en 2018, à savoir Une baisse de 6,89 %. Les PME publiques interviennent dans tous les secteurs de l'économie nationale,

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

Principalement dans l'agriculture (38,68 % des PME), l'industrie (29,63 %) et Services (24,69%).

Tableau N°5 : Répartition des PME privé par secteur d'activité

	Secteur d'activités	Nombre	Part en (%)
I	Agriculture	7 387	0.62
II	Hydrocarbure, Energie, Mines et services liés	3 064	0.26
III	BTPH	190 155	15.94
IV	Industrie manufacturières	103 621	8.69
V	Services y compris les professions libérales	614 315	51.49
VI	Artisanat	274 554	23.01
	Total général	1 193 096	100.00

Source : L'émergence de l'économie de marché est très lente, et son évolution se caractérise par Beaucoup de prudence.

Fin 2019, le nombre total de PME privées était de 1 193 096. Concentré dans le secteur des services (en particulier le secteur des transports), l'artisanat et BTPH (surtout les bâtiments). En revanche, concernant le reste des secteurs d'activités à savoir l'agriculture, l'hydrocarbure et l'artisanat, ils sont présents mais avec des parts moins importantes.

Tableau N°6 : Répartition des PME par région

Région	Nbre PME 2019	Taux de concentration (%)
Nord	830 438	69.69
Haut-plateaux	262 340	21.98
Sud	100 561	8.43
Total général	1 193 339	100

Source : L'émergence de l'économie de marché est très lente, et son évolution se caractérise par Beaucoup de prudence.

Selon la répartition spatiale du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), Les PME dominent dans le nord, et dans une moindre mesure dans les Hauts Plateaux. La région nord regroupe 830 438 PME, soit près de 70 % des PME du pays, suivie par La région des Hauts-Plateaux, qui compte 262 340 PME, soit près de 22%, et le sud et le sud Le Grand Sud de la Chine a accueilli 100 561 PME, soit 8,43 % du total.

1.3. Les micro-entreprises en Algérie

Selon l'article 10 du chapitre 2 du journal officiel de la république algérienne N°2 « La très petite entreprise (TPE) est définie comme une entreprise employant d'un (1) à neuf (9) personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à quarante (40) millions de dinars algériens, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas vingt (20) millions de dinars algériens. ».¹¹

Au cours des dix dernières années, la création d'entreprises a servi de Source de croissance économique et de développement social, elle est devenue le principal but recherché par la nation algérienne. Effectivement, le développement des micro-entreprises permet Principalement la création de la richesse, et cela en apportant une contribution significative à la Production et création d'emplois.

Afin de répondre à cette série d'attentes, l'État algérien oriente ses actions pour répondre à des besoins sociaux très importants à travers ses différents plans de développement et actions en faveur de la jeunesse. C'est dans cette optique que les dispositifs publics « ANGEM, CNAC et ANSEJ » ont été créés.

La dynamique de création de nouvelles entreprises s'est faite à travers 3 processus principaux : les créations « classiques » qui concernent l'investissement privé constitué principalement de fonds propres (près de 70% des créations), les micro-entreprises des jeunes bénéficiaires du dispositif d'aide à la création de l'ANSEJ (29% des créations), et les sociétés de salariés constituées des entreprises publiques dissoutes rachetées par les employés à l'aide de modalités de crédit avantageuses (1%).

Voici quelque chiffre clé du dispositif de financement et d'aide ANADE (ex ANSEJ) :

- En moyenne, il y a 45 entreprise financée par jours par l'agence.
- Les projets financés par des jeunes issus de la formation professionnelle est de 66%.
- 18% des projets financé sont des universitaires.
- Les projets financés avec un montant d'investissement inférieur à 5 millions de dinars représentent 65%.
- 14% des projets sont financé à l'intention des femmes.
- 92% des promoteurs financé on moins de 35 ans.

¹¹ Journal officiel de la république algérienne N°2, 11 Janvier 2017, [en ligne]<https://www.droit-afrique.com/uploads/Algerie-Loi-2017-02-orientation-developpement-pme.pdf>(consulté le 22/06/2021)

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

- 02% des projets sont financé pour l'extension.

Tableau N°7 : nombre d'emplois généré par l'ANADE depuis 2010 jusqu'à 2016¹²

Période	Impact emplois	%
Depuis la création au 31/12/2010	392 670	44.71
2011	92 682	10.55
2012	129 203	14.71
2013	96 233	10.96
2014	93 140	10.61
2015	51 570	5.87
2016	22 766	2.59
Depuis la création au 31/12/2016	878 264	100

Source : www.ansej.org.dz (consulté le 28/06/2021)

Depuis la création de ce dispositif jusqu'au 31/03/2020, 386 280 projets sont financés. Le tableau suivant résume le nombre d'entreprise créer depuis 1997 :

¹² Site web <http://www.ansej.org.dz/index.php/fr/nos-statistiques> (consulter le 28/06/2021)

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

Tableau N°8 : le nombre d'entreprises créées par le dispositif ANADE depuis sa création jusqu'a 2020¹³

Entreprise	Pourcentage %
Service	28
Agriculture	15
Transport de marchandise	15
Artisanat	11
BTP	9
L'industrie	7
Transport des voyageurs	5
Maintenance	3
Transport réfrigéré	3
Activités libérale	3
La pêche	0.3
Irrigation	0.1

Source : www.aps.dz (consulté le 28/06/2021)

Tableau N°9 : répartition géographique du nombre d'entreprise créer par l'ANADE¹⁴

Région	Nombre d'entreprises	%
Région du nord	261 826	68
Haut plateau	86 618	22
Région du sud	37 836	10
Total	386 280	100

Source : www.ansej.org.dz (consulté le 28/06/2021)

¹³ Site web <https://www.aps.dz/economie/116403-micro-entreprises-les-services-representent-pres-de-30-des-projets-ansej> (consulté le 28/06/2021)

¹⁴ Ibid.

Tableau N°10 répartition des crédits octroyé par type de financement par l'ANGEM¹⁵

Type de financement	Nombre de crédit	Part par programme
Financement achat de matière première	723 120	90.22 %
Financement triangulaire « ANGEM-BANQUE-PROMOTEUR »	77 932	7.79 %
Total	801 052	100 %

Source : www.anjem.dz (consulté le 28/06/2021)

L'Algérie a connue lors de l'année 2019 une hausse dans le cadre de la création d'entreprises par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de près de 10 000 entreprises. Voici un tableau résumant cette hausse :

Tableau N°11 : repartitions de la hausse des entreprises selon leur formes juridique

Forme juridique	Nombre	%
SARL	4970	53.25
EURL	4040	43.28
SNC	195	02.09

Source : www.angem.dz (consulté le 28/06/2021)

Section 2 : présentation des différents dispositifs gouvernementaux (ANADE, CNAC, ANGEM)

L'Algérie possède et cache beaucoup d'avantages, ressources et atouts, qui ne demandent qu'à être revendiqué, et cela pour crée de nombreuses opportunités pour la création d'investissements dans l'emploi et la richesse.

De ce point de vue, il est important d'insister et d'accentuer le point sur la croissance de notre pays, qui n'est pas amplement exploité. Des investissements extrêmement importants, socialement utile et rentables sont encore inexploité dans plusieurs domaines tel que l'agriculture, le tourisme, les énergies renouvelables, l'économie verte, etc.

¹⁵ Site web <https://www.angem.dz/article/chiffres-cles/> (consulter le 28/06/2021)

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

Le programme orienté vers la création de la micro-entreprise, opte pour des formules de création d'entreprises groupées ou des ateliers pour des activités définies, de plus un prêt non rémunéré supplémentaire est accordé pour financer certaines charges liées à l'activité tel que le loyer.

Pour cette raison, des mesures d'aide, conseil et incitation ont été prises en charge pour encourager les citoyens algériens à venir investir dans leur pays.

Dans cette optique, le gouvernement Algérien a proposé des mesures distinctives pour promouvoir et améliorer l'entrepreneuriat chez les jeunes, en se lançant dans la création de la micro-entreprise, ils participent activement au développement économique et social du pays.

Ces dispositifs gouvernementaux de soutien et appui à la création d'activité sont gérés par trois organismes, à savoir, l'Agence Nationale d'Appui au Développement de l'Entrepreneuriat (ANADE) auparavant appelée Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), par la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) et enfin par l'Agence Nationale de Gestion du Micro-Crédit (ANGEM).

Ces dispositifs publics reposent sur un financement triangulaire, faisant intervenir l'apport personnel du promoteur (1% ou 2% du montant du crédit), un prêt non rémunéré (PNR) octroyé par l'agence (soit 29% OU 28%) et un crédit bancaire bonifié à 100%, soit 70% du montant du crédit.¹⁶

1. L'Agence Nationale d'Appui au Développement de l'Entrepreneuriat (ANADE).

1.1 Présentation de l'ANADE

L'ANADE est un organisme public qui est apparue en 1996. A caractère spécifique, muni de la personnalité morale et d'une liberté financière, placée sous le contrôle et la surveillance du ministère de la micro-entreprise, des start-ups et de l'économie de la connaissance.

L'ANADE suit et assiste les nouveaux entrepreneurs et porteurs de projets, pour la création ou bien l'extension des micro-entreprises de production de biens ou services.

Elle compte à son actif 51 antennes dans toutes les wilayas du pays. Elle dispose aussi d'Annexes implantées dans les grandes localités.

¹⁶ Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, communiqué aux jeunes de la communauté nationale à l'étranger

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

L'objectif de l'ANADE est d'agir en faveur et soutenir la création de l'entreprise ainsi que l'extension d'activité de biens et services par les jeunes promoteurs, encourager diverses formes d'actions et de mesure de promotion de l'entrepreneuriat.

L'Agence a pour mission :

- D'épauler, chaperonner et assister les nouveaux entrepreneurs dans la création ou l'extension de leurs activités,
- Fournir aux jeunes promoteurs toutes les informations économiques, techniques, juridiques et réglementaires liées à leurs activités,
- Accroître ses relations avec les différents partenaires du dispositif tel que les impôts, les banques, la CNAS et CASNOS, etc.
- Créer un partenariat entre plusieurs secteurs d'activité pour l'identification des opportunités d'investissement – plusieurs secteurs-
- Former les jeunes promoteurs aux techniques de gestion de la micro-entreprise.
- Encourager toutes autres formes d'action et de mesure pour la promotion, la création et l'extension d'activité.¹⁷

1.2 L'organisation de l'ANADE

L'Agence ANADE adopte une méthode d'organisation adaptée à ses missions de soutien à l'environnement économique et sociale des jeunes porteurs de projets. Cette organisation se concentre sur le soutien et la promotion des initiatives locales.

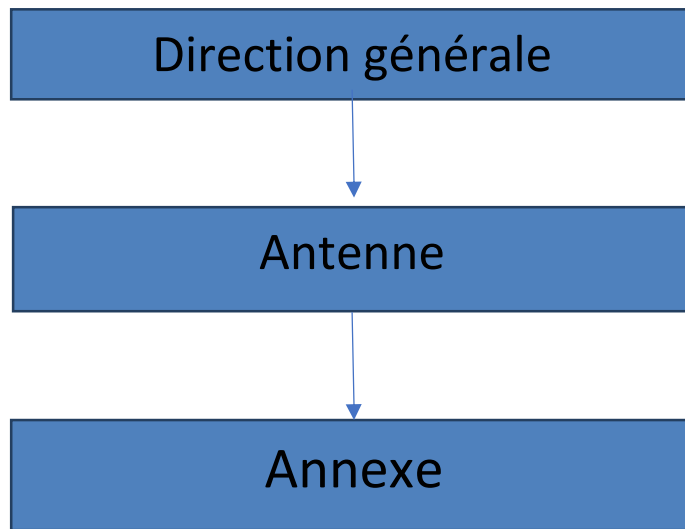
La direction générale se consacre au développement des activités en matière d'engineering des process et des méthodes d'accompagnement et de formation.

Au niveau local, la mise en œuvre du système est assurée par 51 agences installées au niveau des wilayas, qui sont attachées à des Annexes situés à certains endroits.¹⁸

¹⁷<http://www.ansej.org.dz/index.php/fr/presentation-de-l-ansej/presentation-du-l-ansej> (consulté le 22/05/2021)

¹⁸<http://www.ansej.org.dz/index.php/fr/presentation-de-l-ansej/organisation> (consulté le 22/05/2021)

Figure N°1 : Organigramme de l'agence ANADE



Source : www.ansej.org.dz (consulté le 22/05/2021)

1.3. Les aides financières et avantages fiscaux accordés par le dispositif¹⁹

Le jeune promoteur bénéficie d'aides financières et d'avantages fiscaux à la même période que la conception de son projet, tant en phase de création qu'en phase d'extension et capacité de production.

1.3.1. Les aides financières

Les différents aides financiers accordés aux jeunes porteurs de projets sont :

- Les prêts non rémunérés : appelé aussi prêt solidaire, il s'agit d'un prêt accordé par des tiers de façon désintéressée, le prêt doit être remboursé sans intérêt.²⁰
- Prêt non rémunéré supplémentaire si nécessaire pour le financement triangulaire, et uniquement pour la phase création à savoir pour : l'acquisition de véhicule ateliers (accordé aux jeunes diplômés de la formation professionnelle) tel que la plomberie, peinture bâtiments, mécanique automobile. Ce prêt sert aussi, à la prise en charge du loyer des locaux destinés à abriter l'activité projetée, à l'exception des activités non sédentaires ou des cabinets groupés.

¹⁹<http://www.ansej.org.dz/index.php/fr/presentation-de-l-ansej/les-avantages-accordes-par-l-ansej> (consulté le 22/05/2021)

²⁰<http://www.trouverlebonfinancement.fr> (consulté le 22/05/2021)

- Taux d'intérêt bancaire bonifié à 100% : ce sont des prêts complémentaires, subventionnés par l'état, une collectivité locale ou une entreprise. Ils sont accessibles aux particuliers et aux professionnels, mais le montant est limité. Bonifier à 100% veut dire crédit avec 0% d'intérêt.

1.3.2. Les avantages fiscaux²¹

1.3.2.1. Durant la phase de réalisation de l'investissement :

- La dispense des droits de mutation à titre onéreux est valable pour les achats immobiliers réalisés dans le cadre de la création d'activité industrielle.
- Allègement des droits d'enregistrements pour les actes constitutifs de société.
- Attribution du taux réduit de 5% pour les droits de douanes pour tous équipements entrant directement dans la réalisation du projet.

1.3.2.2. Durant la période d'exploitation et à partir du démarrage de l'activité :

- Diminution des taxes foncières sur les bâtiments et travaux de constructions sur une période de 3 ans, 6 ans ou 10 ans, et cela d'après le lieu d'implantation du projet, et ce, à partir de la date de sa réalisation.
- Exonération complète sur l'Impôt Forfaitaire Unique (IFU) ou de l'imposition d'après le régime du bénéfice réel sur période de 03 ans, 06 ans ou 10 ans, et cela, selon le lieu d'implantation du projet, et ce, à partir de la date de sa mise en exploitation.
- Cette durée d'exonération peut être prolongée d'une période de 2 ans si le promoteur s'engage à embaucher au moins 3 employés pour une durée indéterminée. Si le promoteur ne respecte pas ses engagements de recrutements, il se voit retirer tous les avantages accordés et entraîne le rappel des droits et taxes qui auraient dû être acquittés.
- Cependant, les investisseurs-personne physique au titre de l'impôt forfaitaire unique, se voit obligé de payer une imposition minimum de 50% du montant de l'IFU correspondant à la somme de 10 000 DA, prévu dans le code des impôts, à chaque exercice, et ce, quel que soit le chiffre d'affaire réalisé.
- Une réduction d'impôt sur le revenu global (IRG) ou bien sur l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), aussi sur la taxe de l'activité professionnelle (TAP) durant la

²¹<http://www.ansej.org.dz/index.php/fr/presentation-de-l-ansej/les-avantages-accordes-par-l-ansej> (consulté le 22/05/2021)

période d'exonération, pendant les trois premières années d'imposition de la façon suivante :

Durant la première année, une diminution de 70% sur l'impôt.

Durant la deuxième année, une diminution de 50% sur l'impôt.

Durant la troisième année, une diminution de 25% sur l'impôt.

1.4. Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques²²

1.4.1. Création du fond de garantie

Placer sous l'autorité de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs est installé auprès de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ). Il est doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière.

Le Fonds est dirigé par un conseil d'administration et géré par le Directeur Général de l'ANSEJ.

Le fond de garantie joue un rôle important pour l'agence, les banque ainsi que pour le jeune promoteur, ce dernier a été créer pour :

- Rassurer les banques dans la prise de risques lié au financement des micro-entreprises créées à l'aide du dispositif ANADE (ANSEJ).

La garantie du fond complète celle déjà prévue par le dispositif, c'est-à-dire :

- Le nantissement des équipements, matériel roulant au profit de la banque au 1^{er} rang, a l'ANADE (ANSEJ) au second rang.
- Une assurance multirisque subrogé au profit de la banque.

1.4.2. Qui peut adhérer au fond de garantie ?

Les parties concernées par le fond de garantie sont au premier lieu toutes les banques qui sont concernés par le financement des micro-entreprises dans le cadre de ce dispositif public (ANADE), et d'autre part, les nouveaux promoteurs ayant choisis le financement de leurs projets par la formule triangulaire.

Le jeune promoteur peut adhérer au Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs après une notification d'un accord bancaire. Son adhésion est prérequis au financement de son projet.

Le montant à payer pour le fond de garantie est calculer sur le montant du crédit bancaire accordé par la banque et de sa durée.

²²<http://www.ansej.org.dz/index.php/fr/presentaion-de-l-ansej/fonds-de-garantie#> (consulter le 22/05/2021)

Le jeune promoteur peut effectuer le versement de la caution en une seule fois au profit du compte du Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs. La cotisation est fixée à 0.35% du montant du crédit accordé par la banque.

1.5. Le parcours de création de la micro-entreprise²³

Pour procéder à la création d'une micro-entreprise à l'aide de ce dispositif d'aide ANADE (ANSEJ), il est utile de suivre les étapes suivantes :

- **L'idée du projet en question** : L'idée du projet doit être cohérente avec le diplôme, les qualifications et les capacités du promoteur pour sa réalisation.
- **Accueil et orientation** : Le promoteur doit se rapprocher de l'annexe la plus proche de son lieu de résidence pour être aiguillé et informé sur le dispositif (ANADE) et sur les démarches à suivre pour la création d'une micro-entreprise.
- **L'inscription** : L'inscription du promoteur au niveau de l'Agence ANADE (ANSEJ), se fait essentiellement sur la base d'un imprimé appelé « formulaire d'inscription », à télécharger du site web de l'ANADE. Ou à travers le site promoteur.ansej.org.dz en remplissant un formulaire électronique.
- **L'étude du projet et le plan d'affaire** : Après avoir rempli le formulaire et l'inscription en ligne, le promoteur, assisté de son accompagnateur (le chargé client de l'agence), élabore un plan d'affaires sur la base de l'étude du projet, contenant :
 - Les équipements essentiels à acquérir ;
 - Le lieu de l'implantation du projet et l'environnement de la future micro-entreprise ;
 - L'étude de marché ;
 - Les choix techniques ;
 - La ressource humaine ;
 - L'étude financière.

²³<http://www.ansej.org.dz/index.php/fr/espace-promoteur/guide-du-creation> (consulté le 23/05/2021)

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

Présentation du projet au comité de sélection, de validation et de financement des projets (CSVF) :

Le promoteur après étude du dossier avec son accompagnateur de l'agence, il doit présenter son projet au niveau de la commission CSVF pour étude et prise de décision par une validation, un ajournement ou un rejet :

- Cas de validation du projet : dépôt du dossier administratif et financier dans un délai ne dépassant pas sept (07) jours.

- Cas d'ajournement du projet : levée des réserves émises par le comité et représentation du projet.

- Cas de rejet du dossier : possibilité de présenter un recours dans un délai de quinze (15) jours après notification de la décision de rejet du comité.

- **Etablissement de l'attestation d'éligibilité ou de conformité**

- **L'accord bancaire :** Le dossier du jeune promoteur est déposé au niveau de la banque par le représentant de l'ANSEJ pour l'obtention de l'accord bancaire.

Cette étape concerne seulement le financement triangulaire.

- **Création juridique de la micro-entreprise :**

- Création juridique de la micro-entreprise.

- Ouverture d'un compte bancaire et versement de l'apport personnel (1% si le montant ne dépasse pas les 5 millions de dinar Algérien, 2% si le montant dépasse les 5 millions de dinar algérien).

- **Formation du promoteur :** Avant le financement du projet, le promoteur est obligé de suivre une formation sur les techniques de gestion de sa micro-entreprise, assurée en interne par les formateurs de l'ANSEJ.

- **Le financement du projet :** Après la création juridique de la micro-entreprise, la formation du promoteur, l'établissement de la décision d'octroi d'avantages fiscaux et aides financières en phase réalisation, la signature du cahier des charges, la signature de la convention de prêt et la signature des billets à ordre (29% ou 28% selon le montant du crédit), l'ANADE (ANSEJ) procède au financement du projet du promoteur.

- **Réalisation du projet :** Après le financement du projet par l'agence, le promoteur doit acquérir ses équipements sur la base de deux ordres d'enlèvement de chèques (10% à la commande auprès des fournisseurs avec une facture préformât et 90% après l'acquisition du matériel).

- **Entré en exploitation de l'activité** : Les services de l'ANADE (ANSEJ) procèdent à une visite sur site pour confirmer l'entrée en exploitation de la micro-entreprise avant la délivrance de la décision d'octroi d'avantages en phase exploitation.

2. LA caisse nationale d'assurance chômage (CNAC)

2.1. Présentation de la CNAC²⁴

La caisse nationale d'assurance chômage est créée en 1994, comme étant une institution publique de sécurité sociale, (sous tutelle du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale) ayant acquis pour vocation de diminuer ou « amortir » les effets sociaux résultants du licenciements massifs de travailleurs salariés du secteur économique décidés en application du plan d'ajustement structurel (PAS), la Caisse Nationale d'Assurance Chômage a connu plusieurs phase dans son parcours, toutes qualifié à chaque fois par la prise en charge de nouvelles missions qui lui sont confiées par les pouvoirs publics qui sont :

2.1.1. L'indemnisation du chômage

Depuis 1994, la CNAC applique le régime juridique la compensation du chômage envers les travailleurs salariés qui ont perdu involontairement leur emploi pour des raisons économiques.

Le premier métier de la CNAC depuis sa création, l'indemnisation du chômage, a réellement bénéficié à la fin 2006, à 189.830 chômeurs allocataires sur un total de 201.505 travailleurs licenciés parmi les dossiers d'inscription qui ont été réceptionnés. A travers les 189.830 allocataires pris en charge, 176.769 – soit 94% du total des allocataires admis - ont épuisé leurs droits à la fin 2006.

Les bénéficiaires en situation de rupture de leurs droits, c'est-à-dire les allocataires qui ont retrouvé un emploi en CDD ou bien maintenus dans les entreprises en voie de liquidation, sont au nombre de 5275.

La plus grande partie des entrées à l'assurance chômage s'étant entre 1996 et 1999, une époque de mise en œuvre extrême des mesures prévues par le PAS, une tendance qui diminue les effectifs des chômeurs inscrits à la CNAC a commencé depuis.

²⁴https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_PresentationCNAC.aspx (consulté le 23/05/2021)

2.1.2. Les mesures actives :

Dès 1998 et jusqu'en 2004, la CNAC met en place, les mesures actives consacré à la réinsertion des chômeurs allocataires, qui sont, l'aide à la recherche d'emploi et l'aide au travail indépendant par un personnel spécialement embauché et formé – les conseillers animateurs – et dans des centres avec des infrastructures et des équipements aussi destinés à cette fin. C'est de là même manière que les réalisations suivantes ont été enregistrées :

- 11.583 chômeurs formé par les conseillers animateurs aux techniques de recherche d'emploi ;
- 2.311 chômeurs suivis dans la création de leur micro-entreprise ;
- 12.780 chômeurs ont suivi, depuis 1998, des formations consacrées à leurs permettre d'acquérir de nouvelles qualifications dans le but d'augmenter leurs chances de réintégrer une vie professionnelle.
- A partir de 2004, avec les faibles entrées à l'assurance chômage, l'activité de formation reconversion est sur le point d'être réorientée vers les besoins des chômeurs promoteurs de même que des entreprises qui s'inscriront dans les mesures de promotion de l'emploi.

2.1.3. L'aide à la création d'activités pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans

Dans le cadre du Plan de soutien à la croissance économique (PSCE) et de l'application du programme de son excellence Monsieur le Président de la République dédier à lutter contre le chômage et la précarité, la CNAC s'est employée, à partir de 2004, en premier abord à la mise en place du dispositif de soutien à la création d'activité pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans et ce jusqu'à juin 2010.

2.1.4. Le dispositif de Soutien à la création et à l'extension d'activités pour les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans

Depuis 2010, de nouvelles mesures ont permis à la population âgée de 30 à 50 ans d'avoir droit à ce dispositif de plusieurs avantages notamment, le montant total du montant d'investissement est porté à 10 millions de DA contrairement à 5 millions de DA, aussi la possibilité de l'extension des capacités de production de biens et de services pour les promoteurs ayant déjà leur activité, ainsi que les bonifications sur les intérêts du crédit bancaire à 100%.

2.2. Organisation et découpage²⁵

Sous l'administration du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, la CNAC compte à son actif 1497 salariés, elle est active sur l'ensemble du territoire nationale.

- Le Siège de la Direction Générale
- Treize (13) Agences Régionales
- Quarante-huit (48) Agences de wilaya

Pour chaque Agence Régionale est reliée une (01) ou plusieurs Agences de Wilaya.

L'institution a développé aussi des dispositions actives d'aide au retour à l'emploi,

Dans cette intention, il a été créé :

- Vingt-deux (22) Centres de Recherche d'Emploi ou « C.R.E ».
- Quarante-huit (48) Centres d'Aide au Travail Indépendant ou « C.A.T.I. ».

Ces structures dépendent des Agences Régionales.

²⁵https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_Organisation.aspx (consulter le 23/05/2021)

Tableau N°12 : Découpage administratif de la CNAC

Agence régionales	Nombre d'agences	Agence de wilaya
Alger	1	Alger
Annaba	6	Guelma, El Tarf, Tébessa, Souk Ahras, Skikda
Batna	4	Batna, Khenchela, Biskra, Oum el Bouaghi
Béchar	4	Béchar, Adrar, Tindouf, El Bayadh
Blida	3	Béchar, Adrar, Tindouf, El Bayadh
Chlef	3	Chlef, Djelfa, Ain Defla
Constantin	3	Chlef, Djelfa, Ain Defla
Oran	3	Oran, Relizane, Mostaganem
Ouargla	6	Ouargla, Ghardaia, Laghouat, El Oued, Tamanrasset, Illizi
Sétif	4	Sétif, Béjaia, M'sila, Bordj Bou Arréridj
Sidi bel Abbes	5	Sidi Bel Abbes, Tlemcen, Saida, Naama, Ain-Témouchent
Tiaret	3	Tiaret, Mascara, Tissemsilt
Tizi Ouzou	3	Tizi Ouzou, Bouira, Boumerdès

Source : www.cnac.dz (consulté le 23/05/2021)

2.3. Les missions de la CNAC²⁶

2.3.1. L'assurance chômage

Le 26 mai 1994, deux décrets législatifs signés et publiés au journal officiel n°34 créaient le régime d'assurance chômage accordé aux salariés du secteur économique qui ont perdu leur emploi de manière involontaire, pour des raisons économiques dans le cadre soit d'un allègement d'effectif, soit d'une cessation d'activité de l'employeur.

²⁶https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_AssuranceChomage.aspx (consulter le 23/05/2021)

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

Le chômage pour des raisons économiques est, depuis l'année 1994, compté comme étant un risque indemnifiable au même titre que les autres risques de sécurité sociale (maladie, accidents de travail, etc.). Le régime d'assurance chômage ne se contente pas seulement du versement d'une indemnité.

Des mesures actives destinées à augmenter les chances du travailleur qui a perdu son emploi de façon involontaire à reprendre sa place dans le domaine professionnel ont été développées par la CNAC. Il s'agit donc :

- D'une aide à la recherche d'emploi
- D'une aide au travail indépendant
- D'une formation de reconversion

Effectivement, le système mis en œuvre garantit aux ex salariés une indemnité d'assurance chômage qui leur permet de préparer, dans les meilleures conditions possibles, leur réinsertion dans la vie professionnelle.

Dès l'apparition du dispositif d'aide, approximativement 200 000 ex salariés ont bénéficié d'une allocation d'assurance chômage pendant une durée moyenne de 23 mois.

Le régime d'assurance chômage mis en œuvre, permet aux employeurs publics et privés de posséder un instrument pour faire face aux difficultés économiques, financières et techniques pouvant déclencher une réduction des effectifs pour éviter de compromettre l'avenir des entreprises et de voir ainsi disparaître la totalité des emplois salariés.

2.3.2. Dispositif 30-50 ans

A l'occasion du programme de lutte contre le chômage et la précarité, la Caisse Nationale d'Assurance Chômage CNAC a pris en charge en 2004 le dispositif de soutien à la création d'activités, à la fin du mois de Juin 2010 les pouvoirs publics, en raison d'une évaluation de son parcours, ont pris de nouvelles mesures pour répondre au mieux aux attentes et aspirations de la population concernée.

Visant sans cesse le développement et la transmission « de la culture entrepreneuriale », les agencements de ce dispositif portent sur :

- La réduction d'inscription à l'ANEM, un (01) mois au lieu de six (06) mois ;
- L'augmentation du niveau d'investissement de 5 MDA à 10 MDA ;

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

- L'Age autorisé donnant accès au dispositif et de 30 ans (au lieu de 35 ans) à 50 ans ;
- Et outre la création, l'extension des capacités de production des biens et services.

La Caisse nationale d'Assurance Chômage se mobilise et se prépare dans l'optique d'offrir à toute personne porteuse de projet, un espace adéquat pour l'accomplissement tant professionnel que social en concordance avec le nouvel ancrage juridique régissant le dispositif de soutien à la création et à l'extension d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans :

- Un décret présidentiel n°03-514 du 30 Décembre 2003 modifié et complété par le décret présidentiel n°10-156 du 20 Juin 2010 relatif au soutien à la création et à l'extension d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de trente (30) à cinquante (50) ans.
- Un décret exécutif n°04-02 du 10 dhou el kaada 1424 correspondant au 03 Janvier 2004 modifié et complété par le Décret exécutif n°10-158 du 20 Juin 2010 fixant les conditions et les niveaux d'aides accordées aux chômeurs promoteurs, âgés de trente (30) à cinquante (50) ans.

Cette assise juridique a autorisé à la CNAC de s'ajuster avec la plus grande rapidité à la mise en place de tous les mécanismes internes avec la construction simultanée d'un partenariat avec plusieurs ministères et institutions pour accroître la concrétisation de ses nouvelles prérogatives.

Les services assurés aux promoteurs par ces centres spécialisés incorporent, à la fois, l'accompagnement personnalisé pendant toutes les phases, la validation des acquis professionnels et une assistance lors de l'examen des projets par les comités de sélection et de validation.

Les investissements à réaliser, repose exceptionnellement sur un mode de financement de type triangulaire, qui met en relation le promoteur, la banque et la CNAC. Le seuil maximum du montant de l'investissement est plafonné à 10 millions de dinars.

Il est prévu, de plus, toute un processus d'aides ainsi que des avantages financiers et fiscaux en direction de toute personne qui est conforme aux conditions d'accès à ce dispositif particulièrement l'âge, la situation de chômage, la qualification ou le savoir –faire en relation avec l'activité projetée et la possibilité de participer financièrement au montage de son projet (accompagnement).

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

Concernant la Validation des Acquis Professionnels, elle établit une autre mesure mise en œuvre avec le Ministère de la formation et de l'Enseignement Professionnel ainsi que d'autres secteurs en vue d'augmenter la valeur de l'expérience professionnelle des futurs promoteurs dans le montage de leurs projets d'investissement.

Cette opération est prise en charge financièrement par la CNAC. Et dans l'optique de protéger les micro-entreprises récemment créées d'une mortalité précoce, des sessions de formation à la gestion d'entreprise pour les chômeurs promoteurs sont assurées régulièrement par nos conseillers animateurs.

En plus de cet appui, il est prévu d'accorder aux promoteurs éligibles, plusieurs avantages tel que :

- Une bonification des taux d'intérêts pour les prêts bancaires ;
- Une réduction des droits de douanes ;
- Une exonération fiscale et parafiscale ;
- Le bénéfice d'un prêt non rémunéré (sans intérêts) de la part de la CNAC.

A propos des risques crédits des investissements, un fonds de garantie soutien les banques partenaires et couvre les créances restantes dues en principal et les intérêts à hauteur de 70%.

2.3.3. Les mesures d'encouragement

- **Niveaux d'allègement de la part patronale**

L'employeur bénéficie d'abaissement en cas de recrutements pour une durée au moins de 12 mois :

- De 20% de sa quote-part, pour les demandeurs d'emploi ;
- De 28% de sa quote-part pour les primo demandeurs ;
- De 36% pour les recrutements effectués dans les régions des hauts plateaux et du sud ;

L'employeur bénéficie également d'abaissement en cas de recrutements pour une durée pas moins de 6 mois :

- De 20 à 28% de sa quote-part, en cas de recrutement des demandeurs d'emploi et primo-demandeurs dans le domaine du tourisme, de l'artisanat, de la culture

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

de l'agriculture, dans les chantiers du bâtiment et travaux publics ainsi que les sociétés de services ;

- De 36% de sa quote-part patronale, en cas de recrutement de toutes catégories de demandeurs d'emploi dans les régions des hauts plateaux et du sud ;
- En cas de doublement d'effectif initial par l'employeur occupant 9 travailleurs au moins, déclarés à la CNAS, bénéficie d'un abattement fixé à 8 % pour une durée d'une année.

• Exonération de la part patronale

Tout employeur qui engage des actions de formation et de perfectionnement en faveur de ses travailleurs, bénéficie de l'exonération de la cotisation globale pour des périodes modulées comme suit :

- Un (01) mois pour une durée de 15 jours à 1 mois ;
- Deux (02) mois pour une durée supérieure à 1 mois et égale à 2 mois ;
- Trois (03) mois pour une durée supérieure à 2 mois ;

La CNAC prend en charge la cotisation totale de l'employeur évaluée à (25%) pendant une période pouvant aller jusqu'à trois (03) mois.

• Subvention mensuelle à l'emploi

Pour chaque demandeur d'emploi recruté sur la base d'un contrat pour une durée indéterminée (C.D.I), l'employeur bénéficie d'une subvention mensuelle à l'emploi d'un montant de 1000 dinars pour une durée maximale de trois (03) ans.

3. L'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit (ANGEM)

3.1. La Présentation de l'ANGEM ²⁷

Aperçu historique

C'est un Dispositif de lutte contre la précarité, l'octroi du micro-crédit a permis à des personnes nécessiteuses d'améliorer leurs conditions de vie en créant leur propre activité pour générer des revenus.

Cet outil n'a pas connu une grande réussite dans sa formule initiale, l'exploit souhaité par les pouvoirs publics compte tenu d'un manque d'accompagnement et de suivi lors de la réalisation des projets.

Ce constat a été relevé lors du séminaire international organisé en décembre 2002 sur « l'expérience du micro-crédit en Algérie ».

Les recommandations faites durant ce regroupement d'experts de la microfinance ont abouti à la création d'une institution spécialisée appelé « Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit », créée par le décret exécutif No 04-14 du 22 janvier 2004.

3.1.1. Le contexte de création :²⁸

Origine

L'Algérie a opté pour le microcrédit pour lutter contre la pauvreté durant les années 1999. Pourtant, cinq ans après, il été nécessaire de créer une structure de plus accordant des microcrédits, soit l'agence nationale de gestion du microcrédit pour améliorer le paysage public des structures consacré à l'insertion économique des populations n'ayant pas accès aux services bancaires. C'est pour cela que, les pouvoirs publics ont montré leur volonté et leur détermination à combattre la pauvreté.

Un séminaire international, tenu au mois de décembre 2002 et ayant pour thème « L'expérience du Micro-Crédit en Algérie », à approuver un certain nombre de contraintes, parmi les plus importantes :

- Le manque d'accompagnement et de soutien des promoteurs dans les phases de maturation des projets et de suivi des activités financées,
- La diversité des intervenants chargés de la mise en œuvre du dispositif.

²⁷<https://www.angem.dz/article/presentation/> (consulter le 29/05/2021).

²⁸<https://www.angem.dz/article/contexte-de-creation/> (consulter le 29/05/2021)

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

C'est grâce aux conclusions de ce séminaire, et de celles qui résulte de la conférence internationale sur la pauvreté tenue en 2000, que le dispositif « micro-crédit – ANGEM » a été créé.

La naissance de l'Agence Nationale de Gestion du Micro-Crédit, en 2004, adhère dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et la précarité. Elle est venue combler le manque signalé et répondre aux contraintes suivantes :

- L'octroi de crédits par les agences de wilayas (de manière décentralisé).
- Simplifier les conditions d'octrois du crédit (conditions d'éligibilité),
- S'adapter aux procédures et aux modalités d'application des conditions objectives des populations pauvres,
- Faciliter les mécanismes d'autorisation et d'octroi réel des crédits pour encourager l'accès et la participation des populations pauvres,
- La pérennité du système par la mise en place de règles de fonctionnement adéquates,
- La capacité de répondre à une forte demande, spécialement celle provenant des femmes au foyer, de la famille productive, des artisans et de petits agriculteurs - éleveurs.

•Le contexte économique et social de naissance de l'ANGEM :

L'ANGEM est né dans un environnement économique et social très favorable. Dès 1999, le taux de croissance annuel est de 5%, la dette extérieure à moyen et longs termes a considérablement baissé et le compte courant est en excédant. Des programmes nationaux ont été lancés dans divers domaines : logement, soins de santé, éducation, agriculture, pêche, travaux publics, etc.

De même, l'État a formulé des stratégies et projets ambitieux visant à améliorer la mise en œuvre des programmes de lutte contre le chômage et la pauvreté dans les zones rurales et urbaines, les hauts plateaux et la pointe sud. Ces plans visent à promouvoir l'emploi dans ces domaines et à favoriser la création de richesse et l'augmentation de la valeur ajoutée.

3.1.2. Le cadre de création :

Le cadre général

Les programmes de micro-crédit font partie du développement social ciblé par les pouvoirs publics. Ce développement vise à améliorer la capacité d'autogestion des individus et des personnes grâce à la mise en œuvre d'une nouvelle politique sociale visant à atteindre un niveau de vie convenable et un emploi significatif. L'objectif principal est de réduire le coût social de la transformation sociale. Économie de marché.

Le cadre réglementaire et législatif

Issue des recommandations faites lors du séminaire international de décembre 2002 sur « L'expérience du micro-crédit en Algérie », l'ANGEM a été créée en raison du :

- Le Décret Présidentiel n° 11-133 du 22 mars 2011, relatif au dispositif du Micro-crédit
- Le Décret Exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004, portant création et fixant le statut de l'Agence Nationale de Gestion du Micro-Crédit, modifié ;
- Le Décret Exécutif n° 11-134 du 22 mars 2011, modifiant le décret exécutif n° 04-15 du 22 janvier 2004, fixant les conditions et le niveau d'aide accordée aux bénéficiaires du microcrédit ;
- Le Décret Exécutif n° 04-16 du 22 janvier 2004, portant création et fixant le statut du Fonds de Garantie Mutuelle des Micro-Crédits, modifié.

3.1.3. Objectifs et Missions :

Objectif :

- Lutter contre le chômage et l'instabilité dans les zones urbaines et rurales en privilégiant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, spécialement chez les populations féminines.
- Attirer l'attention de la populations rurales dans leurs territoires par l'apparition d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, créatrice de revenus et d'emplois.
- Elargir l'esprit d'entrepreneuriat qui a son tour remplacerait celui de l'assistanat et aiderait par conséquent l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes.

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

- Aider, orienter et suivre les promoteurs dans l'élaboration de leurs activités, mais aussi en ce qui concerne la structure financière de leurs projets et la phase d'exploitation.
- Accompagner les activités réalisées par les promoteurs en assurant le respect des conventions et contrats qui les lient au dispositif ANGEM.
- Former les promoteurs et les bénéficiaires de micro-crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités créatrice de revenus et des très petites entreprises.
- Aider la commercialisation de tous produits résultant du micro-crédit, par l'organisation des salons d'exposition/vente.

Missions :

- Notification aux promoteurs dont les projets sont favorables au dispositif, des diverses aides qui leur sont accordées.
- Formation continue du personnel chargé de la gestion du dispositif.
- Entretenir des relations permanentes avec les banques et institutions financières dans le cadre de l'ensemble du projet, mettre en œuvre les plans de financement et superviser la réalisation et l'utilisation des créances non remboursées à temps.

3.2.L'organisation

• Du niveau central, régional et local :

L'Agence Nationale de Gestion du Micro-Crédit (ANGEM) est une organisation à caractère spécifique, positionné sous contrôle du Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme.

De plus, et à l'effet d'assurer les missions qui lui sont confiées, l'Agence a choisit un modèle d'organisation décentralisée, c'est-à-dire 49 Agences de wilaya couvrant l'ensemble du territoire du pays, aidé par des cellules d'accompagnement au niveau de chaque Daïra. Le Fonds de garantie F.G.M.M.C est représenté au niveau de chaque agence de wilaya par un cadre chargé d'études.

Entre la Direction Centrale et les agences de chaque Wilayas, un lien fonctionnel est assuré par l'Antenne Régionale. Structure supervisant une moyenne de cinq (05) Agences de wilayas, elle assure les rôles de coordination, de consolidation et de suivi des activités. Un réseau de 10 Antennes Régionales couvre l'ensemble des agences des wilayas.

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

Cette organisation constitue un modèle adéquat pour le travail de proximité et la réduction des délais essentiels pour des prises de décisions rapides et justes.

L'Agence a aussi une structure nommée « Fonds de Garantie Mutuelle des Micro-Crédits - FGMMC », qui a pour mission de garantir les crédits accordés par les banques aux promoteurs, qui ont obtenu une notification d'aide du dispositif.

3.2.1. Le Conseil d'Orientation :

Structure qui associe dix-sept (17) membres venus de diverses institutions, organismes et associations, le conseil d'orientation a pour mission de donner plusieurs avis sur toutes les questions relatives à la vie de l'ANGEM. Il améliore sa réflexion de manière indépendante et transversale.

Les membres de ce conseil sont désignés par le ministre chargé de la solidarité nationale sur proposition des autorités dont ils relèvent, pour une durée de trois (3) ans, renouvelable.

Les membres du conseil d'orientation sont comme suit :

- Deux représentants du Ministre Chargé de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, dont un (1) Président,
- Le représentant du Ministre Chargé de l'Emploi,
- Le représentant du Ministre Chargé de l'Intérieur et des Collectivités Locales,
- Le représentant du Ministre Chargé des Finances,
- Le représentant de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes,
- Le représentant de la Caisse Nationale d'Assurance-Chômage,
- Le représentant de l'Agence de Développement Social,
- Le représentant de la Caisse d'Assurance Sociale des Non-Salariés,
- Le représentant de l'Association des Banques et Etablissements Financiers,
- Le représentant de la Chambre Nationale de l'Agriculture,
- Le représentant de la Chambre Algérienne de Pêche et d'Aquaculture,
- Le représentant de la Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers,

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

- Le représentant du Fonds de Garantie Mutuelle des Micro-Crédits,
- De trois (3) représentants d'associations nationales dont le but s'apparente à celui de l'Agence.
- Le Directeur Général de l'Agence assure Le secrétariat du Conseil d'Orientation.
- Le Président du Conseil d'Orientation est élu par ses confrères, et cela pour une durée d'un (1) an.

Le Conseil d'Orientation se réunit au moins une fois tous les trois (3) mois après convocation du Président. Il peut aussi se réunir en comité extraordinaire, sur convocation de son Président, sur proposition des deux tiers (2/3) de ses membres ou à la demande du Ministre Chargé de la Solidarité Nationale si les circonstances l'exigent.

Le Président du Conseil d'Orientation est chargé d'adresser, une convocation précisant l'ordre du jour, à chaque membre du Conseil, quinze (15) jours au minimum avant la date de la réunion. Pour les rassemblements extraordinaires, ce délai peut être restreint à pas moins de huit (8) jours.

Les décisions du Conseil d'Orientation sont prises à la majorité des voix des membres présents, En cas d'égalité sur les voix, celle du Président est prépondérante.

Le Conseil d'Orientation délibère, selon les lois et règlements en vigueur, sur :

- Le programme d'activité de l'Agence ;
- Les dépenses de fonctionnement et d'équipement de l'Agence ;
- L'organisation interne de l'Agence et son règlement intérieur ;
- Le plan annuel de financement des activités de l'Agence ;
- Les règles générales d'emploi des disponibilités financières ;
- La création de démembrements locaux de l'Agence ;
- L'acceptation des dons, legs et subventions ;
- L'acquisition et la location d'immeubles, les aliénations et échanges de droits mobiliers ou immobiliers ;

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

- Les questions liées aux conditions de recrutement et de formation des personnels de l'Agence ;
- Les bilans et comptes de résultats ;
- La désignation du ou des commissaire (s) aux comptes ;
- Toute mesure ou tout programme visant à faire participer l'Agence à l'impulsion et à la création d'organes ou d'institutions appelés à soutenir son action dans le domaine de la création d'activités par les bénéficiaires du micro-crédit.

Après délibération du conseil, un procès-verbal est établi, numéroté, enregistré sur un registre et signé par le président. Ensuite ils sont transmis au Ministre Chargé de la Solidarité Nationale dans la semaine qui suit leur adoption.

3.2.2. Le Comité de Surveillance :

Le Comité de Surveillance de l'ANGEM est chargé de contrôler à posteriori la mise en œuvre des décisions du conseil d'orientation. Il est composé de trois (3) membres qui sont désignés par ce conseil d'orientation. Le président est désigné parmi ses membre.

Le comité se réunit, à la fin de chaque trimestre en présence du Directeur Général, et en cas de besoin, à la demande du Directeur Général ou de deux (2) de ses membres.

Ce comité délibère sur :

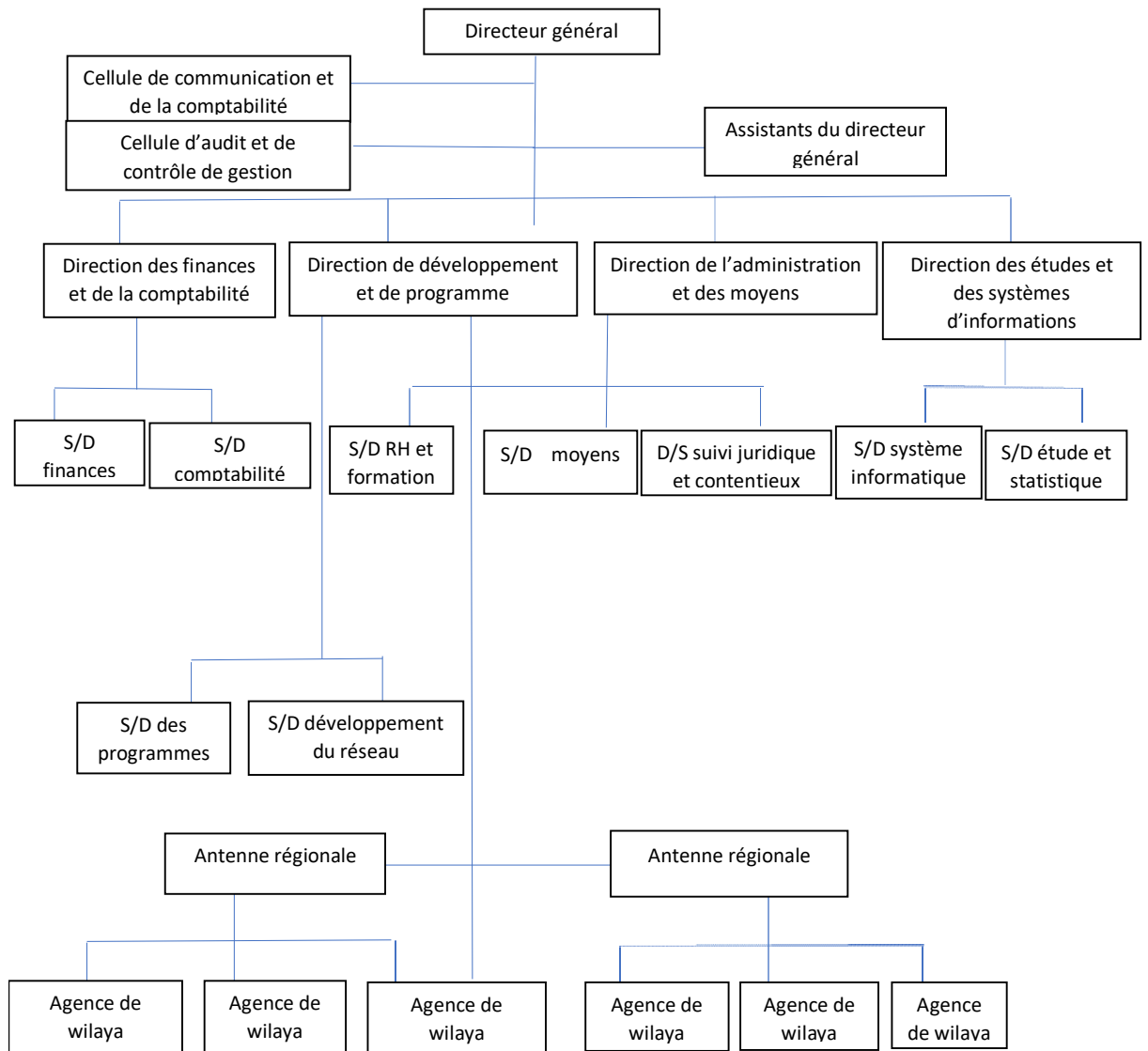
- Toutes les observations ou recommandations nécessaires aux modalités de mise en œuvre des programmes et projets engagés par l'Agence.
- Le comité donne son avis sur les rapports périodiques d'accompagnement, d'exécution et d'évaluation établis par le Directeur Général.
- Il présente au conseil d'orientation toutes les recommandations et observations sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de l'agence et ainsi le programme d'activité, il présente aussi le rapport de gestion annuel du Directeur Général.
- Tout contrôle ou audit sur l'usage des fonds de l'agence.

Un procès-verbal est établi à la fin de la réunion transmis au ministre chargé de l'emploi et conservés conformément aux usages.

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

Le Conseil d'Orientation établie dans son règlement intérieur, le montant d'une indemnité de chaque trimestre au profit des membres du Comité de Surveillance, et détermine la prise en charge ou le remboursement des frais directement liés à l'exercice de leur fonction.

Figure N°2 : L'organigramme de l'agence ANGEM



Source : www.angem.dz (consulté 23/05/2021)

3.3. Les dispositifs du Micro-Crédit :

3.3.1. Les services offerts :

• Les services financiers :

Le dispositif ANGEM offre deux (02) formules de financement, dont l'une des d'elles est avec une des cinq (05) banques publiques partenaires.

Formule une (01) : un Prêts pour l'Achat de Matières Premières (ANGEM – Promoteur)

Il est question d'un microcrédit bonifié a 100% octroyés par le dispositif ANGEM pour l'achat de matières premières. Le crédit ne doit pas dépasser les 100.000 DA. Ils sont réservés au financement de ceux ou celles qui disposent d'un petit équipement et outillage mais en revanche ils n'ont pas les moyens financiers nécessaire pour l'acquisition de matières premières pour démarrer et/ou relancer un projet. Ce montant ne doit pas dépasser 250000 DA au niveau de dix (10) wilayas du Sud. La période de remboursement ne doit pas dépasser 36 mois.

Formule deux (02) : Financement Triangulaire (ANGEM – Banque – Promoteur)

Ce sont des crédits octroyés par la banque et l'ANGEM pour la création d'activité par l'achat de matériels, matières premières nécessaire au démarrage et au paiement des frais de lancement de l'activité. Le montant de l'investissement est limité à 1.000.000 DA. Le financement se fait comme suit :

- Un prêt bancaire de 70%, bonifié à 100% ;
- Un prêt ANGEM non rémunéré de 29% ;
- Un apport personnel de 1%.

Le crédit bancaire est remboursable sur un délai de 8ans avec trois (3) ans de différé.

Il est à souligné que le taux d'intérêt bancaire est bonifié à 100% du taux fixé et décidé par les banques et les établissements financiers.

L'ANGEM est muni d'un fonds de garantie des crédits octroyé par les banques, appelé « Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédits – FGMMC ».

Depuis la promulgation du décret présidentiel n ° 11, depuis 2004, le montant du crédit utilisé pour l'achat de matières premières été de 30 000 DA, et le montant du crédit utilisé

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

pour la réalisation des activités été de 400 000 DA (financement triangulaire). Du 22 au 133 mars 2011, les contenus liés au dispositif de Micro-Crédit ont été revus pour atteindre respectivement 100 000 DA (250 000 pour les Wilayas du Sud et des Hauts plateaux) et 1 000 000 DA.

• Les services non financiers :

Accompagnement, conseil :

Le dispositif ANGEM garanti un accueil agréable et un accompagnement particulier de la population, en raison de leurs caractéristiques et particularité, tout en aidant les promoteurs dans toutes les différentes démarches relatives à la réalisation de l'activité : identification de l'idée, aide au niveau du processus de murissement des projets et soutien du démarrage des activités.

Suivi :

Le suivi de proximité doit être fréquent, visant la continuité et la rentabilité sociale et économique des projets créés.

Formations :

Ce sont des formations réservées aux bénéficiaires. Celles-ci sont adaptées aux niveaux d'instruction des promoteurs et à la taille des activités créées.

- Formation à la gestion de très petites entreprises.
- Formation à l'éducation financière.
- Formation sur des thèmes généraux (impôts, fiscalités, etc..).
- Formation au programme « Get Ahead » - « Aller de l'avant ».

Tests de validation des acquis professionnels :

La majeure partie des populations ciblées ne possèdent pas de diplômes pour revendiquer un crédit bancaire bien qu'elles jouissent d'un savoir-faire. L'ANGEM les entours et accompagne auprès d'institutions (ex : école) et organismes (administrations, associations...) qui sont apte à valider et attester ces savoir-faire.

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

Organiser des salons d'exposition et de vente des différents produits résultants des activités développées dans le cadre du Micro-Crédit particulièrement à l'intention des femmes qui travaillent à domicile.

Mettre en place un site web consacré pour les annonces gratuites des promoteurs. Il a pour but d'aider à la commercialisation. Il leurs permettra de faire la promotion de leurs produits et services réalisés, et cela, tout en faisant appel à des échanges dans le domaine du savoir-faire entre les promoteurs.

3.3.2. Les aides et avantages accordés :

3.3.2.1. Accompagnement et financement :

- La Formation, le soutien, conseil, assistance technique et accompagnement des promoteurs sont garanti par l'ANGEM, gratuitement, lors de la mise en œuvre de leurs activités ;
- Un crédit bancaire bonifié à 100% ;
- Un prêt non rémunéré (PNR), égal à 29 % du coût total du projet en ce qui concerne la création d'activité, cela par l'achat de petits matériels et de matières premières de démarrage de l'activité, qui ne dépasse pas 1000000 DA ;
- Pour l'acquisition de matières premières, le PNR est limité à 100% du coût total du projet qui ne doit pas dépasser les 100 000 DA. Ce montant est de 250 000 DA dans les wilayas du Sud.

3.3.2.2. Avantages fiscaux :

- Un allègement total de l'impôt sur le revenu global ou de l'impôt sur les bénéfices des sociétés pendant trois (03) ans ;
- Une diminution de la taxe foncière sur les constructions servant aux activités exercées pendant trois (03) ans ;
- Les achats immobiliers effectuées par les promoteurs, Sont gracié du droit de mutation pour la création d'activités industrielles ;

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

- Une exemption d'impôt sur le revenu totale ou l'impôt sur les bénéfices des sociétés, de même que sur la taxe sur l'activité professionnelle, dus à la fin de la période des exonérations, durant les trois premières années d'imposition, comme suit ;
 - 1ère année d'imposition : un abattement de 70 % ;
 - 2ème année d'imposition : un abattement de 50 % ;
 - 3ème année d'imposition : un abattement de 25 %.
- Les droits de douane sur les équipements importés qui entrent directement dans la réalisation des investissements sont perçus au taux de 5%.

3.4. Le financement :

3.4.1. La constitution du dossier :

3.4.1.1. Financement par l'ANGEM :

Assigné au financement des matières premières pour les activités génératrices de revenus, allant de 100 000 DA jusqu'à 250 000 DA pour les wilayas du sud.

Les conditions d'accès au crédit sont :

- Être âgé de 18 ans et plus et capable d'exercer une activité.
- Être sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers.
- Avoir une résidence fixe.
- Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée.

Le dossier administratif que le promoteur doit fournir :

- Une (01) photo d'identité récente,
- Un (01) extrait de naissance,
- Un (01) fiche de résidence ou une (01) attestation d'hébergement,
- Une copie légalisée de la carte d'identité nationale ou permis de conduire,
- Un (01) exemplaire de factures pro forma des matières premières ou un (01) devis quantitatif et estimatif des matières premières.

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

Document à établir pour la cellule d'accompagnement :

- Une (01) déclaration et un (01) engagement pour bénéficiaire du micro-crédit établi conjointement par l'accompagnateur et le promoteur.

3.4.1.2. Financement triangulaire (ANGEM, BANQUE, PROMOTEUR) :

Il vise à réaliser l'intégration économique et sociale des citoyens choisis parmi la création d'activités de production de biens et services de même que les activités commerciales. Le montant est fixé à 1 000 000,00 DA

Les conditions d'accès au crédit sont :

- Être âgé de 18 ans et plus et apte à exercer une activité.
- Être sans revenus.
- Avoir une résidence fixe.
- Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée.
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités.
- Mobiliser l'apport personnel de 1% du coût global de l'activité, pour l'achat des équipements et matériels nécessaires.
- Payer les cotisations au Fonds de Garantie Mutuelle des Microcrédits (0.5% du crédit bancaire).

Le dossier administratif à fournir par le promoteur :

- Un (01) exemplaire de factures pro forma des équipements et/ou matériels et la matière première à acquérir en TTC.
- Un (01) exemplaire de facture pro forma des marchandises pour les activités commerciales.
- Un (01) exemplaire de facture pro forma d'assurance des équipements et/ou matériels à acquérir en TTC.

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

- Un (01) devis estimatif et quantitatif d'aménagement des locaux et/ou terrain, établis par une entreprise BTP et des artisans, compétents pour ce type de travaux.

Le document à établir pour la cellule d'accompagnement :

- Une (01) déclaration et un (01) engagement pour bénéficiaire du micro-crédit établi conjointement par l'accompagnateur et le promoteur.

3.4.2. Les différentes formules de financement :

Au niveau de l'ANGEM il existe deux formes de financement dans le cadre du micro-crédit :

- Un petit crédit non rémunéré (PNR) accordé par l'ANGEM avec un montant limité à 100 000,00 DA, mais qui peut atteindre 250 000,00 DA pour les wilayas du sud.
- Un prêt destiné à la création d'activité en faisant appel à un montage financier avec une banque (financement triangulaire), ce prêt ne peut dépasser 1 000 000,00 DA.

Voici un tableau récapitulatif des deux formules de financement existantes au niveau de l'ANGEM :

Tableau N°13 : les formules de financement au niveau de l'ANGEM

Taille du projet	Profil du promoteur	Apport personnel	Crédit bancaire	PNR	Taux d'intérêt
Ne dépasse pas 100,000 DA	Tout profil (Acquisition de MP)	0%	-	100%	Sans intérêt
Ne dépasse pas 250,000 DA	Tout profil (Acquisition de MP) destiné aux wilayas du sud	0%	-	100%	Sans intérêt
Ne dépasse pas 1,000,000 DA	Tout profil	1%	70%	29%	Bonifié à 100%

Source : www.angem.dz (consulté le 23/05/2021)

3.4.3. Le fond de garantie FGMMC :

Le Fonds de Garantie Mutuelle des Micro-Crédits « FGMMC », est chargé de fournir des garanties pour le promoteur et la banque, il a été mis en place par les pouvoirs publics pour permettre aux établissements financiers de recouvrer leurs créances en cas où les promoteurs ne sont pas en mesure de respecter leurs engagements dans le cadre du dispositif du micro-crédit.

Adhérer au FGMMC est une obligation pour tout promoteur désireux d'assurer le financement de son projet.

3.4.3.1. Les missions du FGMMC :

Le Fonds de Garantie Mutuelle des Micro-Crédits (FGMMC) a pour mission d'assurer les micro-crédits accordés par les banques et les établissements financiers adhérents au Fonds, aux promoteurs ayant obtenu la notification des aides de l'Agence Nationale de Gestion du Micro-Crédit ANGEM.

Selon les exigences des banques et institutions financières concernées, le fonds de garantie mutuelle du micro-crédit couvre le principal de la dette et les intérêts dus à la date de la réclamation, jusqu'à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %).

3.4.3.2. Les adhérents au FGMMC :

Les citoyens ayants accès au FGMMC sont les promoteurs dans le cadre du dispositif Micro-Crédit ANGEM ayant obtenu l'accord bancaire, aussi les banques et les établissements financiers, qui font partie du dispositif Micro-Crédit.

3.4.3.3. Les conditions d'accès au FGMMC :

Pour faire partie du FGMMC, les adhérents doivent payer à l'intention de ce derniers une prime appelé « prime d'adhésion » qui est comme suit : 0.5 % pour les promoteurs et 0.5 pour les banques et établissements financiers.

Le promoteur peut adhérer au Fonds de Garantie Mutuelle des Micro-Crédit à la suite de la notification de l'accord bancaire. Son adhésion est un préalable au financement de son projet.

Le montant des fonds de garantie est calculé en fonction du prêt de la banque et de son délai, le promoteur verse la cotisation sur le compte central du FGMMC.

3.4.4. Les types d'activités financée :

Le dispositif d'aide ANGEM peut financer plusieurs activités dans différents domaines, voici un aperçu de quelque activités financée par l'agence (liste non complète) :

L'industrie :

- Alimentaire : fabrication de pâtes alimentaires, couscous, pain, pâtisserie, gâteaux traditionnels, chocolaterie, confiserie, fabrication de glaces, torréfaction et mouture de café, conditionnement d'anchois, torréfaction et conditionnement de cacahuètes.
- Habillement : prêt à porter et confection, fabrication de vêtements sur mesure, bonneterie, tricot, literie.
- Travail du cuir : fabrication de chaussures, de vêtements
- Travail du bois : fabrication de meubles et d'articles en bois.
- Travail des métaux : fabrication de serrures, ferronnerie.

Agriculture :

- Élevage : Engraissement de bovins, d'ovins, de caprins (chèvres), production de viande et de lait, Aviculture (élevage d'oiseaux et de volailles), Cuniculture (élevage de lapins domestique), Apiculture (élevage d'abeilles à miel).
- Travail de la terre : Production de semences, fruits et légumes (séchage et conditionnement), pépinière de fleurs et plantes d'ornement.

L'artisanat

- Textile : Tissage et tapisserie traditionnels, fabrication de vêtements traditionnels, broderie traditionnelle, peinture sur soie, sur velours et sur verre, fabrication d'article de décoration, poterie, vitrerie, sculpture sur bois.

Les services

- Prestations de service : Service informatique, coiffure et soins de beauté, restauration rapide, réparation mécanique auto et matériels divers.
- Santé : cabinet de médecin, dentiste.

Bâtiment et travaux publics

- BTPH : Travaux de maçonnerie, petits travaux dans bâtiment (électricité, peinture, plomberie, menuiserie), fabrication de parpaing.

Section 3 : Etat des lieux des micro-entreprises de la wilaya de Bejaia

3.1.Présentation de la wilaya de Bejaia

La wilaya de Bejaïa est une ville côtière de l'Algérie, situer au nord dans la région de Kabylie, elle s'étend sur une superficie de 3 261 km². Elle est limitée au sud par la wilaya de bordj Bou Arreridj, au nord par la mer méditerranée, à l'est par les wilayas de Sétif et Jijel et à l'ouest par la wilaya de Tizi Ouzou.

Connue sous le nom de Saldæ à l'époque romaine, elle est devenue capitale du royaume de Vandale avant d'être islamisée au VIII^e siècle. C'est une simple cité Berbère qui devient la célèbre capitale de dynastie des Hammadites au 11^{ème} siècle et le centre religieux, commercial et universitaire de la Méditerranée.

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

Célèbre en Europe pour la qualité de ses bougies fabriquées à partir de cire d'abeilles, à laquelle a donné son nom Bougie. Aussi la ville de Bejaïa a joué un rôle très important lors de la diffusion des chiffres arabes et des savoirs mathématiques locales en occident. Au moyen Age, des savants ont y étudient tel que Raymond Lulle, Fibonacci et Ibn Khaldoun.

Sur les volets historiques, la ville et sa région ont luttait avec force contre la présence du colonialisme français ; il ne put être gagné qu'en 1934. La ville a participé à plusieurs révoltes et rébellions, comme les grandes révoltes de Cheikh Mokrani et Cheikh Ahmed en 1871.

Durant la guerre de libération, un nouveau territoire administratif kabyle est créé pour la première fois par l'FLN et l'ALN, la wilaya III, dans lequel Bejaia en fait partie.

Le congrès de la Soummam est la réunion politique du FLN, qui a déterminé l'itinéraire politique et militaire du Mouvement national algérien dans la guerre, et s'est tenue à Ouzellaguen dans l'arrière-pays Bougiotte.

L'historique de la ville est liée à son rôle portuaire, célèbre dès l'Antiquité et étudier dès la période de la dynastie Hammadite. Elle devient l'un des ports commerciaux principaux du Maghreb avec Tunis et Ceuta.

De nos jours, l'économie de la wilaya de Bejaïa est diversifiée, l'industrie prédomine sur le reste des secteurs d'activités, tel que les activités manufacturières et de transformation. Quant à l'agriculture, elle occupe une place importante de l'économie de la wilaya avec une superficie agricole de 130 306 ha. Les principales récoltes portent sur la production intensive de légumes et primeurs (culture maraichères) et l'arboriculture (l'olivier et le figuier) alors que l'élevage bovin et ovin reste limité.

Bejaia dispose de ressources animales et végétale des milieux aquatiques très importantes du a la présence d'une large façade maritime de 100 km, permettant ainsi la pratique de plusieurs types de pêche comme la pêche côtière, la pêche en haute mer, la pêche hauturière.

Le tourisme et l'artisanat représente un secteur non négligeable dans l'économie de la wilaya et cela est due à la présence de nombreux reliefs (mer, montagne, forêts).

3.2. Les micro-entreprises dans la wilaya de Bejaia

Ces dernières années, la wilaya de Béjaïa s'est classée première du pays en termes de croissance du nombre des PME. Le nombre de petites et moyennes entreprises a augmenté en moyenne de 13 %, dépassant 12 643 entités privées. Depuis l'ouverture du secteur économique à l'investissement privé au début des années 1990, la région vit d'activités industrielles intensives, notamment dans le secteur agroalimentaire. L'ouverture de l'économie aux capitaux privés locaux a favorisé la mise en place de dizaines d'unités de production, couvrant une large gamme de produits. Certaines entreprises ont même acquis une réputation internationale tel que Cevital, Djurdjura, COGB-La belle, la laiterie Soummam ou bien Ramdy. Bien que son apparition soit relativement nouvelle, l'agro-industrie est aujourd'hui encore considérée comme une occupation régionale. Les zones d'activités de Béjaïa, de Taharacht (Akbou), d'Ouzellaguen, d'El Kseur et le port de Béjaïa (EPB) sont les véritables poumons de cette industrie.²⁹

Les entreprises de la wilaya de Bejaia sont généralement issues soit par le centre national du registre de commerce (CNRC) ou bien via la chambre de l'artisanat et des métiers (CAM).

3.2.1. Le CNRC

Le Centre National du Registre du Commerce (CNRC) est un établissement public créé par décret 63-249 du 10 Juillet 1963 sous la dénomination initiale d'Office National de la Propriété Industrielle (ONPI) et qui a pris la dénomination CNRC par le décret 73-188 du 21 Novembre 1973 avec comme domaine de compétences la centralisation du Registre du commerce délivré par les greffes des Tribunaux.

Le Centre National du Registre du Commerce est une institution administrative autonome placée sous l'égide du Ministre du Commerce depuis le mois de Mars 1997.

Dans la wilaya de Bejaia, le CNRC compte à son actif au mois de juillet 2021, 74 752 commerçants dont 67 959 personnes physique et 6 793 personnes morale.³⁰

²⁹Kamel A, Les grandes mutations de l'économie locale à Béjaïa Agriculture, textile, agroalimentaire et tourisme, 2012, [En ligne] Les grandes mutations de l'économie locale à Béjaïa Agriculture, textile, agroalimentaire et | vitaminedz (consulté le 07/07/2021)

³⁰ Source : le CNRC de la wilaya de Bejaia, 2021.

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

Ces dernières sont classées par secteurs d'activité comme suit :

Tableau N° 14 : Répartition des commerçants selon leurs secteurs d'activités

	Prdt.indus et BTPH	Prod. Artis	C.de Gros	Import	C.de détail	P.de service	Export	Total	%
P. physique	13 712	46	1 723	67	26 868	29 699	7	72 122	90.36
P. Moral	2 609	92	676	1 090	794	2 387	47	7 695	9.64
Total	16 321	138	2 399	1 157	27 662	32 086	54	79 817	100

Source : centre national du registre de commerce de la wilaya de Bejaia

Cette répartition montre que les personnes physiques sont plus importantes avec pourcentage de plus de 90% contrairement aux personnes morales avec moins de 10%.

La répartition des commerçants par secteur d'activité ne correspond pas à la répartition par wilaya au motif qu'un commerçant peut cumuler l'exercice de plusieurs activités de secteurs différents.

3.2.2. La chambre d'artisanat et des métiers

La wilaya de Bejaia est l'une des wilayas les plus dynamique pour la création d'entreprise, très riche en ressource naturel et humaines, ce qui la rend favorable à la création d'entreprises en général et principalement des entreprises artisanales.

En 2018, la wilaya de Bejaia a enregistré pas moins de 2073 création d'emplois, avec 2016 emplois en 2017 ce qui fait une progression de près de 57 emplois, 80% des artisans sont arrivés nouvellement à l'artisanat en créant leurs propres entreprises. Dans le tableau suivant, il vous sera présenté l'évolution des activités artisanales dans la wilaya de Bejaia entre 2015 et 2019.

Tableau N°15 : Nombre d'artisans inscrit par domaine année 2015/2019

Domaine	Nbr d'activité 2015		Nbr d'activité 2016		Nbr d'activité 2017		Nbr d'activité 2018		Nbr d'activité 2019	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
L'artisanat traditionnel et d'art	317	22.51	242	23.16	220	30.34	218	25.53	171	24.32
L'artisanat de production de bien	140	9.94	88	8.42	70	9.66	96	11.24	112	15.94
L'artisanat de production de service	951	67.55	715	68.42	435	60	540	63.23	420	59.74
Total	1408	100	1045	100	725	100	854	100	703	100

Source : chambre d'artisanat et des métiers Bejaia.

Dans ce tableau, on constate que le domaine de l'artisanat est divisé en trois activités qui sont : l'artisanat traditionnel, l'artisanat de production de bien et l'artisanat production de service. Ce dernier domine le reste des activités avec une marge assez importante (67.55% en 2015, 68.42% en 2016, 60% en 2017...), cela est dû au non nécessité de ressources financières importantes.

On remarque que l'artisanat est en total décroissance au fil des années. En effet, en 2015 le nombres d'entreprises est de 1408 cela diminue jusqu'à atteindre 703 entités en 2019. Cela peut être dû à la situation financière incertaines de certaines entreprises artisanale, l'instabilité du monde des affaires, ou bien la difficulté des financements bancaire, en l'occurrence le financement des par les dispositifs d'aide au financement Etatique (ANADE, ANGEM, CNAC...).

Chapitre N°1 : Généralités sur les micro-entreprises

Il est important de dire que plus de 40 000 emplois ont été créés dans la wilaya de Bejaia, dont 17 000 artisans inscrits dans la chambre d'artisanat et des métiers³¹.

Afin de mieux visualiser le monde des micro-entreprises, nous allons donner quelques exemples d'entreprises situées à la wilaya de Bejaia, parmi elles on trouve :³²

1^{er} cas :

Entreprise « computer service », créée en 1992, après avoir terminé ses études, le propriétaire a travaillé comme gestionnaire dans un bureau de comptabilité et d'expertise. La micro-entreprise a participé à la création de 7 postes d'emploi.

2^{ème} cas :

Un artisan de ferronnerie, après avoir travaillé longtemps dans une entreprise similaire, a décidé de créer sa propre micro-entreprise en novembre 2009. Il a réussi à créer 2 postes d'emploi.

3^{ème} cas :

Une agence de voyage créée en 2013, le nombre de postes d'emploi créés est de 2.

4^{ème} cas :

Groupe INFORMATIQUE BEJAIA créée en 2004 à Bejaia, son activité principale est l'installation et maintenance de gaz, eau, chauffage, ventilation, et conditionnement.

5^{ème} cas :

La SARL GENERALUX, créée en 2015 à Bejaia par Mr L. Ouret.

Activité principale : peinture.

³¹ M.OUYOUGOUTE, 2019, « Journée d'étude et de formation à Béjaïa », in Liberté, [En ligne] Journée d'étude et de formation à Béjaïa: Toute l'actualité sur liberte-algerie.com (consulté le 10/07/2021).

³² Annuaire des entreprises en ligne Entreprises - Wilaya Bejaia | Annuaire des entreprises Kompas - Page2 (consulté le 10/07/2021).

Conclusion

Pour conclure ce chapitre, on peut dire que la création d'entreprise joue un rôle important dans la création de la richesse du pays, mais aussi il participe à l'absorption du chômage, car la création d'entreprise crée d'éventuels postes d'emploi.

L'entrepreneuriat est une solution qui peut Guérir de tous les maux de la société, il a plusieurs avantages, qui aide à motiver les jeunes à devenir entrepreneurs.

De nos jours devenir promoteur est très facile grâce aux dispositifs d'aide au financement de l'Etat a mis à disposition, tel que l'ANADE, ANGEM ou bien le CNAC. Ces derniers arrivent à financer la majorité des micro-entreprises.

La wilaya de Bejaia est une ville côtière, elle a récemment connu une hausse du nombre de PME à son actif, et cela est du a l'ouverture du secteur économique a l'investissement privé en 1990. C'est une ville qui vit d'industrie intense, beaucoup plus dans l'agro-alimentaire. Certaines entreprises connaissent une réputation internationale ce qui représente des avantages intéressants pour la wilaya de Bejaia.

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

Introduction :

Le crédit est un élément essentiel des opérations bancaires et relève de la responsabilité du service crédit de chaque Agence Bancaire.

Lors d'un stage pratique au sein de la BEA de Bejaia Agence N°40 sur les Micro-Crédit octroyés aux jeunes promoteurs selon les dispositifs de création de Micro-Entreprise. Nous allons dans un premier temps vous présenter l'organisme d'accueil, les différents services existants ainsi que le niveau hiérarchique de ce dernier.

Ensuite dans la deuxième section nous allons définir la démarche établie et suivi par l'Agence Bancaire pour le traitement des dossiers ainsi que leur financement définitif.

Et pour finir nous allons procéder à l'analyse de cette démarche avec un cas particulier sur ce type de crédit d'investissement.

Section 1 : présentation de l'organisme d'accueil BEA (Agence 40) de Bejaia

1.1.Présentation de la BEA

La Banque Extérieur d'Algérie est une société par action (l'Etat actionnaire à 100%), son capital est de 24,5 Milliards de Dinars. Cette Banque a pour activité la Production et financement bancaire de tous les secteurs d'activité notamment des hydrocarbures, de la sidérurgie, des transports, des matériaux de construction et des services.

Le réseau de l'agence est segmenté en 86 agences corporate, particulier et universelles. La BEA dispose de 1500 correspondants Bancaire étrangers.¹

1.1.1. L'historique ²

La Banque Extérieur d'Algérie a été créée le 1er octobre 1967 par le décret n° 67.204, ce fut la quatrième banque créée à cette année.

Son objectif principal est de promouvoir et de développer les relations économiques et financières entre l'Algérie et le reste du monde. Dans le cadre du processus d'achèvement de la nationalisation du système bancaire algérien, la Banque Extérieur d'Algérie a progressivement repris les activités des banques étrangères opérant en Algérie ; la Société Générale au 31

¹Site web <https://www.etudier.com/dissertations/Pr%C3%A9sentation-De-La-Banque-Ext%C3%A9rieure-d'Alg%C3%A9rie/223836.html> (consulté le 17/06/2021)

²Mémoire en ligne <https://www.memoireonline.com/02/13/6907/La-gestion-du-portefeuille-cas-de-la-BEA-Banque-Exterieur-d-Algerie--de-Bejaa--Agence-41.html> (consulté le 18/06/2021)

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

décembre 1967, ensuite la situation de la Barclay Bank Limited le 30 avril 1968, puis la banque du Crédit Nord et de la Banque industrielle d'Algérie et de la Méditerranée (BIAM) le 31 mai 1968. Cependant, la BEA n'a finalisé sa structure que le 1er juin 1968. Le capital a été exclusivement souscrit par l'Etat.

A partir de 1970, la Banque Algérienne Etrangère est chargée de toutes les opérations bancaires des grandes entreprises industrielles publiques. Son objectif principal est de promouvoir et de développer les relations économiques et financières entre l'Algérie et le reste du monde.

En raison de la réorganisation des entreprises industrielles et des profondes mutations initiées par les pouvoirs publics dans les années 1980, la BEA change de position et devient une Société Par Actions le 5 mai 1989 (Cf. disposition de la loi 88.01 du 17 janvier 1988 portant autonomie des entreprises), tout en conservant globalement les mêmes objectifs que ceux stipulés par le décret du 1er octobre 1967. En ajoutant de nouvelles actions une ou plusieurs fois, les conditions seront décidées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et passeront à 1 milliard de dinars.

Depuis la création de la BEA, elle a successivement repris plusieurs directeurs et présidents directeurs généraux. Elle est dirigée par un Président-Directeur général jusqu'au 29 avril 2021. Déléguer ensuite à un Président du Conseil d'administration et à un Directeur général, qui sont :³

- **M. Bouasria BELGHOULA**, qui en fut le Premier Président Directeur Général de 1967 à 1980 ;
- **M. Habib HAKIKI**, Directeur Général de 1980 à 1985 ;
- **M. Mourad KHELLAF**, Directeur Général de 1985 à 1987 ;
- **M. Hocine, HENNACHI**, Directeur Général de 1988 à 1989 ;
- **M. Mohammed KERRAS**, Président du Conseil d'Administration de 1989 à 1990 ;
- **M. Abderrahmane DJERIDI**, Président Directeur Général de 1990 à 1994 ;
- **M. Mohammed BENHALIMA**, Président Directeur Général de 1994 à 2000 ;

³Mémoire en ligne <https://www.memoireonline.com/02/13/6907/La-gestion-du-portefeuille-cas-de-la-BEA-Banque-Exterieur-d-Algerie--de-Bejaa--Agence-41.html> (consulté le 19/06/2021)

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

- **M. Mohammed TERBECHE**, Président Directeur Général de 2000 à 2002 ;
- **M. Boualem BENAÏSSA**, Président Directeur Général de 2003 à 2005 ;
- **M. Mohamed LOUKAL**, Président Directeur Général jusqu'à 2016 ;
- **M. Saïd KESSASRA**, président directeur général de 2016 à 2017 ;⁴
- **M. Brahim SEMID**, président directeur général en 2017 ;⁵
- **M. Lazhar LATRECHE**, président directeur général depuis décembre 2019.⁶

1.1.2. Missions et taches de la BEA⁷

Le but principal de la Banque Extérieure d'Algérie est de promouvoir et de développer les relations économiques de l'Algérie avec les autres pays lors de la planification nationale.

A cet effet, le BEA doit également fournir aux entreprises algériennes un service central de renseignements commerciaux afin de leur offrir les meilleures conditions dans l'économie internationale.

Le BEA devrait également contribuer à promouvoir l'exportation de produits industrialisés liés à diverses branches d'activité allant de l'industrie alimentaire aux complexes métallurgiques, mécaniques et pétrochimiques ;

Elle participe à tout système d'assurance-crédit ou institution de transaction à l'étranger, et peut être chargée d'en assurer la gestion et le contrôle.

Elle est aussi autorisée, avec la décision conjointe du ministre des finances du plan et ministère du commerce à prendre à l'étranger des participations dans des entreprises à promouvoir l'expansion du commerce Algérien ;

Elle peut mobiliser tous les crédits, notamment les crédits du commerce extérieur auprès d'autres établissements bancaires publics, participer à ces crédits, lui fournir des garanties conditionnelles et mobiliser tout financement accordé par elle-même auprès d'autres

⁴ (Article)<https://www.radioalgerie.dz/news/fr/article/20160627/81891.html> (consulté le 19/06/2021)

⁵ Article <https://www.algerie1.com/banques-brahim-semid-confirme-a-la-tete-de-la-bea> (consulté le 19/06/2021)

⁶⁶ Article <https://www.eldjazaircom.dz/2020/08/03/lazhar-latreche-president-directeur-general-de-la-bea/> (consulté le 19/06/2021)

⁷ Mémoire <https://www.memoireonline.com/02/13/6907/La-gestion-du-portefeuille-cas-de-la-BEA-Banque-Exterieur-d-Algerie--de-Bejaa--Agence-41.html> (consulté le 20/06/2021)

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

établissements. Dans le cadre de la réglementation en vigueur, il peut effectuer toutes opérations comptables internes bancaires avec son organe principal ;

Et pour finir, la banque peut aussi établir ou gérer des magasins généraux et d'effectuer tout achat, toutes locations ou autres opérations mobilières ou immobilières, nécessitées par l'activité de la société ou les mesures sociales en faveur de son personnel.

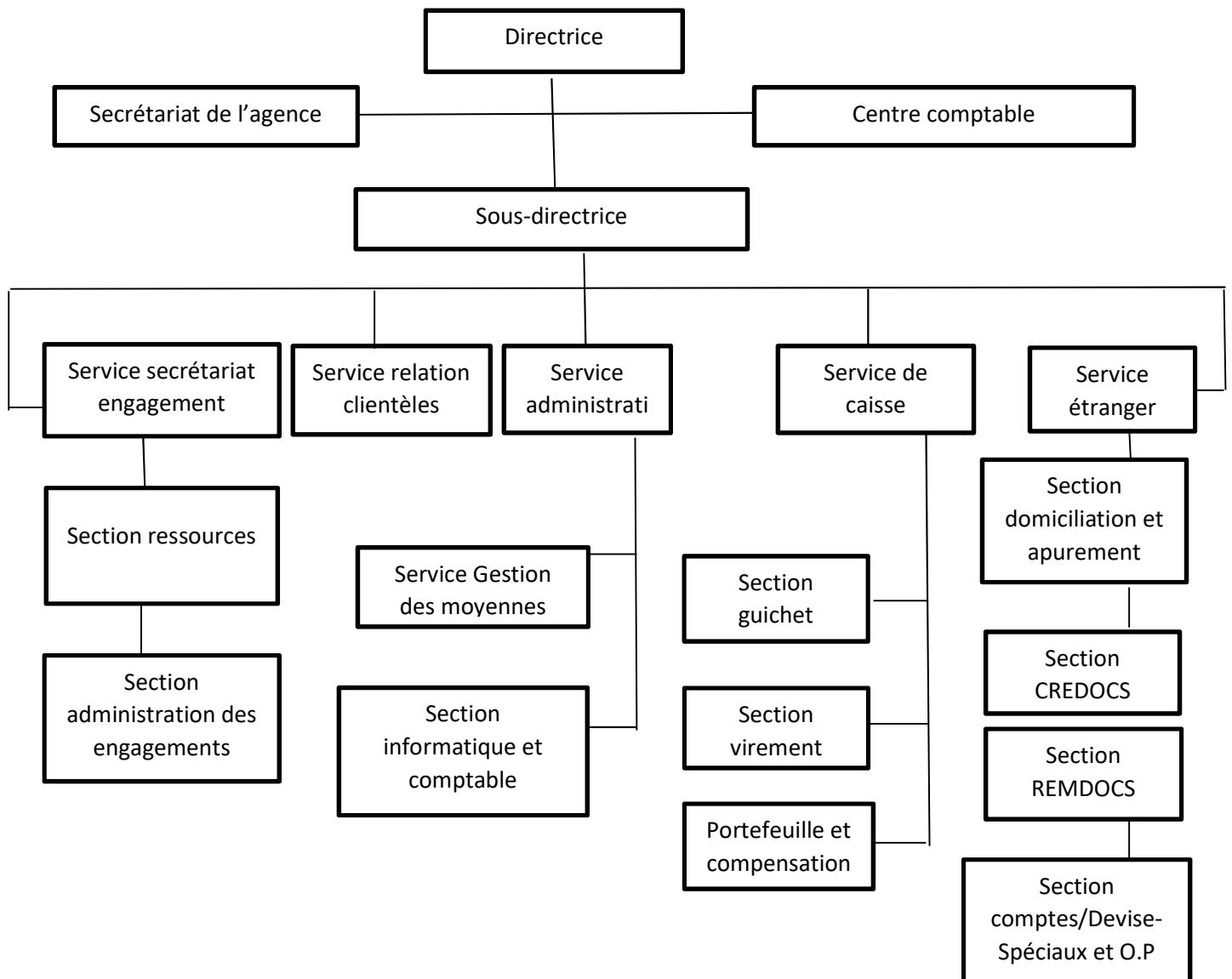
1.2. Présentation de la BEA de Bejaia (Agence 40)

L'agence BEA 40 est créée en 1967, elle a repris les activités du crédit lyonnais sis à Bejaia, rue COLONEL SI EL HOUAS.

Possédant un effectif de 46 employés, l'agence BEA 40 garde son harmonie et essaie d'offrir les de meilleures prestations de services aux clients. Elle gère plus de 30538 comptes dont une partie appartient aux sociétés nationales expriment des besoins en matière d'importation et d'exportation.

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

Figure N° 3 : organigramme de l'agence BEA 40 de Bejaia



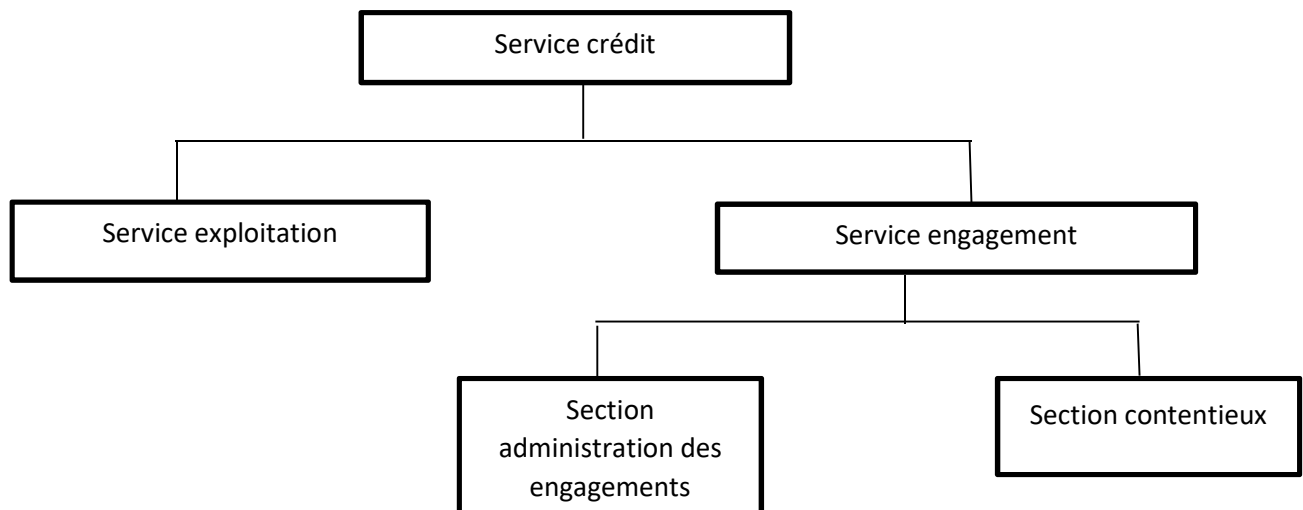
Source : Agence BEA 40 Bejaia, 2021, documents interne de la banque

Cet organigramme représente l'agencement de la BEA de Bejaia agence N°40, au premier rang, la directrice de l'agence suivis du secrétariat ainsi que le centre comptable. Au second rang, on retrouve la sous-directrice ou directrice adjointe qui préside cinq (05) services qui sont :

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

- Service secrétariat et engagement : on retrouve la section ressources et la section administration des engagements.
- Service relation clientèle.
- Service gestion administrative : on retrouve la section gestion des moyens ainsi que la section informatique et comptable.
- Le service caisse : on retrouve la section guichet, section virement et en dernier la section portefeuille et compensation.
- Service opération commerce extérieur : on retrouve dans ce service quatre sections, la section domiciliation et apurement, section CREDOCS, section REMDOCS et opération d'export et enfin la section comptes/ devises spéciaux et O.P.

Figure N° 4 : organigramme du service crédit de l'agence BEA 40



Source : l'agence BEA 40 de Bejaia

1.3. Le rôle et l'attribution du service crédit

- L'étude et l'appréciation du risque.
- La mise en place et le suivi des crédits autorisés.
- Le recouvrement des créances litigieuses et contentieuses.

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

- La confection et l'exploitation des statistiques relatives aux engagements.

Ses différentes fonctions sont réparties entre la cellule « service d'exploitation » comme suit :

a) Les attributions de la cellule « service exploitation » :

- Réception et enregistrement des dossiers de crédits.
- Le contrôle et la conformité des dossiers reçus par rapport aux règles d'octroi de crédits.
- Proposition des concours à mettre en place.
- Information, assistance et conseil de clientèle.

b) Les attributions de la cellule « service engagement » :

- Assurer le soutien administratif des chargés clientèle.
- Gérer les fichiers et les dossiers de la clientèle relatifs au crédit.

Cette cellule se subdivise en deux sections :

- **Section administration des engagements :**

Elle est chargée de :

- Ouvrir et tenir à jour les dossiers de la clientèle.
- Transmettre le dossier « contrôle a posteriori » a la banque d'Algérie (BA) et en suivre les résultats.
- Informer les chargés de clientèle des renouvellements à effectuer 90 jours avant l'échéance.
- Préparer les actes d'engagement, garanties conventions...etc.
- Etablir les états de performance de l'agence.

- **La section « contentieux » :**

- Participer à émettre sur les actes émis.
- Contrôler l'aspect juridique des actes d'engagement et des garanties reçus.

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

- Constituer, gérer et suivre les fichiers précontentieux et contentieux.
- Traiter les créances douteuses et/ou compromises de l'agence.

1.4. Les relations fonctionnelles et hiérarchiques du service crédit

Ces deux fonctions sont différentes l'une de l'autre comme suit :

1.4.1. Les relations fonctionnelles :

Le compartiment crédit constitue indéniablement l'interface la plus reliée de l'agence avec le réseau bancaire.

Effectivement, le service crédit entretient des relations fonctionnelles avec les autres compartiments de l'agence et avec l'ensemble des structures de la banque par le biais des directeurs d'agences, à savoir :

- le service des opérations de commerce extérieur, en vue d'assister la clientèle dans ses opérations avec ses partenaires étrangers.
- la direction du crédit pour l'assistance et le conseil de l'étude, l'évaluation des risques et la mise en place des crédits.
- la direction financière pour les besoins financiers (accréditifs permanent, appels de fond...etc. et pour la mobilisation des crédits (ex : tableaux d'amortissement).
- la direction de la comptabilité pour les aspects comptables liés aux opérations traitées.
- la direction de refinancement et des relations extérieurs pour la recherche de la mise en place des financements externes ainsi que l'assistance en matière du commerce extérieur.

1.4.2. Les relations hiérarchiques :

Dans le cadre du traitement des dossiers de crédits, la banque a mis en place un processus d'octroi éventuel de crédit à la clientèle, hiérarchisé par niveau de délégation. Ces dernières concernent les petites et moyennes entreprises et petite moyenne industrie (PME/PMI), et les entreprises individuelles et les professions libérales.

Au niveau de l'agence BEA il existe 5 niveaux de délégations arrêtées en fonction du montant par le PDG. Ces délégations sont accordées au : directeurs de l'agence toute catégorie confondues, directeurs régionaux, directeurs des petites et moyennes entreprises, directeur général, adjoint, engagement et PDG.

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

Quel que soit le montant sollicité par la clientèle, PME/PMI, les dossiers de crédits sont établis en trois exemplaires et doivent, après montage, être ventilés de la manière suivante :

- Un exemplaire à la direction des engagements des PME.
- Un exemplaire à la direction de rattachement.
- Un exemplaire conservé au niveau de l'agence par secrétariat engagement.

Pour une meilleure appréciation du risque et prise de décision appropriée, il est mis en place deux types de comités de crédits :

- Un comité de crédit institutionnel : qui statue sur le sort des dossiers des crédits dépassant les délégations inférieures (agence, régions de PME, DGA engagement). Il est composé en permanence du PDG, DGA engagement et du directeur des grandes entreprises et des directeurs des engagements des PME selon le cas.
- Un comité de crédit itinérant : qui participe par le biais de ces membres à apprécier le risque des crédits à accorder éventuellement à la clientèle.

Section N°2 : méthodologie de recherche

Afin d'apporter des réponses à notre problématique, nous avons effectué un stage pratique au sein de la Banque Extérieure d'Algérie de la wilaya de Bejaia agence N°40, plus précisément dans le service crédit (service exploitation et service engagement).

Nous avons procédé à un entretien avec le personnel de ce service, auxquels nous avons posé des questions concernant la procédure d'aide au financement des micro-entreprises (financement triangulaire).

L'entretien en général fait référence à un échange, une conversation tenue entre deux personnes. C'est une méthode efficace pour une collecte d'information concernant un travail de recherche.

Scientifiquement, l'entretien est une méthode de recherche et d'investigation. De cette façon, l'enquêteur cherche à obtenir des informations sur l'attitude, le comportement et la performance d'un ou plusieurs individus dans la société.

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

Les questions d'entrevue sont préparées à l'avance. En fait, avant d'entrer sur le terrain, les chercheurs poseront une série de questions comme guide pour l'ensemble de l'entretien. La préparation d'une entrevue comprend également la sélection des personnes à interroger. Les chercheurs n'interrogeront que les personnes qui pourraient avoir des informations sur leurs sujets de recherche.

Il existe trois types d'entretiens. L'entretien non-directif, l'entretien directif et en dernier l'entretien semi-directif. Généralement, c'est la problématique ou la thématique de recherche qui détermine quel type d'entretien doit-on utiliser.

- L'entretien non directif : dans ce type d'entretien, le thème est annoncé sans poser de question précise et direct. De ce fait, l'enquêté a la liberté de préparer son discours comme il le veut, l'enquêteur doit seulement écouter et accepter les propos des informateurs, l'enquêteur ne peut répondre que pour manifester son accord.

Ce type d'entretien est très avantageux parce qu'il est accessible à tout le monde, il ne nécessite pas de réelles compétences, en revanche il ne doit pas délimiter le sujet précis sur lequel l'informateur doit parler.

- L'entretien directif : cet entretien est similaire au questionnaire. Effectivement, avant d'aller sur le terrain, l'enquêteur doit établir une série de questions précises qu'il va poser aux interviewés. A fin de comparer scientifiquement les données, l'enquêteur va poser les mêmes questions à tous les interviewés. Certes, ce type d'entretien est sécurisant pour le chercheur. Ce dernier arrive avec une série de questions préétablies. Mais, il ne laisse qu'un petit large de manœuvre à l'informateur. L'enquêté n'aura pas une grande liberté pour s'exprimer à cause des limites que lui pose l'enquêteur.

- L'entretien semi-directif : ce dernier type d'entretien est situé entre l'entretien directif et le non directif. Il laisse à l'interviewer un espace assez large pour donner son point de vue. Le rôle de l'enquêteur est de poser des questions et laisser l'enquêté répondre en toute liberté. L'enquêteur dans ce type d'entretien doit encourager l'informateur à parler et donner d'avantage d'information sur la thématique de recherche. Les questions posées dans ce type d'entretien sont relativement ouvertes. L'enquêteur doit les recentrer afin de ne pas perdre de vue l'objectif fixé.

Concernant notre entretien, nous avons choisis l'entretien semi directif. Les questions sont plus vastes, les réponses peuvent être développées. Il s'agit d'un échange, un dialogue.

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

Administration de l'entretien :

Notre méthodologie de travail s'est portée sur deux (02) entretiens, le premier avec le chargé clientèle de service exploitation, là où les dossiers sont vérifiés et complétés. Et le second entretien avec le chargé clientèle de service engagement.

Nous avons posé en tout six (06) aux deux services, le choix de ces questions a fait tout d'abord en coordination avec le thème choisi afin de récolter les informations spécifiques et nécessaires et ainsi répondre à la problématique posée au second lieu.

Il existe plusieurs types de questions que l'on peut utiliser dans le but de conduire l'entretien ciblé et d'orienter le collaborateur. Parmi elles on cite :

Les questions ouvertes : Les questions ouvertes donnent à l'interviewer une grande latitude pour répondre. Elles commencent par un adjectif interrogatif (pourquoi, pour qui, comment, etc.) et l'on ne peut y répondre par « oui » ou par « non ». Les questions ouvertes conviennent particulièrement bien lorsqu'on cherche à obtenir un maximum d'informations. Mais elles sont également très utiles pour lancer la conversation lorsque, par exemple, vous avez devant vous un informateur timide.

Les questions fermées : Les questions fermées commencent par un verbe ou un verbe auxiliaire. On ne peut y répondre que par « oui » ou par « non ». Elles sont pratiques pour guider des entretiens et prendre des décisions. Cependant trop de questions fermées posées à la chaîne peuvent susciter chez votre collaborateur une attitude de refus, ce dernier peut avoir l'impression de subir un interrogatoire.

Les questions orientées : ce genre de questions sert à mener l'interlocuteur de manière relativement subtile au point de vue souhaité.

Exemple : Comment la question des heures supplémentaires était-elle réglée dans votre ancienne entreprise ?

Pour notre travail de recherche, nous avons choisi de poser des questions ouvertes afin de laisser l'informateur s'exprimer comme il le souhaite et aussi de récolter un maximum de données, d'informations utiles.

L'entretien s'est déroulé dans leur agence (la BEA) dans leurs bureaux, dans le calme. Le personnel ainsi que la directrice ont été accueillants et ont mis à notre disposition tous les

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

documents nécessaire et spécifique à notre thématique ainsi que plusieurs dossiers de clients à consulté pour plus d'informations si nécessaire.

Les questions posées sont listées comme suit :

➤ **Service exploitation :**

Question N°1 : Quelles sont les conditions générales nécessaires pour pouvoir bénéficier de ce service d'aide au financement ?

Question N°2 : Quels sont les différents documents qui constituent le dossier du promoteur ?

Question N°3 : Comment l'étude du dossier se fit-elle ?

➤ **Service engagement :**

Question N°4 : Après la notification d'accord de crédit, quel est la prochaine étape pour accéder à son crédit ?

Question N°5 : Quels sont les documents que le promoteur doit compléter pour avoir accès à son crédit ?

Question N°6 : Comment se fait la gestion et le suivi du dossier ?

Les questions posées à chaque service sont choisies minutieusement de part leurs importance, mais aussi concernant l'activité et la fonction de chacun d'eux a l'étude des dossiers.

Les questions du service exploitation servent à comprendre la manière dont les dossiers sont introduits et accepté dans la banque et de quelles façons sont-ils vérifiés et traiter jusqu'à obtention de la notification d'accord des responsables qui prouve que le client est prêt à recevoir son crédit d'aide au financement de son projet.

Après l'accord final du financement, le promoteur passe au service engagement. Dans ce cas on cherche à savoir, à connaitre la suite de la procédure de financement du projet, les conditions et de quelles façons sont remis les chèques.

La qualité des réponses été là, elles étés clairs, ils employés un vocabulaire, des mots simples à comprendre et a assimilé

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

Le dépouillement :

Suite a cet entretien avec les chargés clientèle du service crédit, nous avons pu récolter des donnés qui pourrons nous aider à répondre à notre problématique.

Question N°1 : Quelles sont les conditions générales nécessaires pour pouvoir bénéficier de ce service d'aide au financement ?

Réponse : Être âgé(s) entre 19 et 35 ans pour l'ANADE, pour le CNAC entre 30 et 55 ans et enfin pour l'ANGEM l'âge n'est pas défini ;

- Être titulaire d'un diplôme, d'une qualification professionnelle, attestation de formation,
- Ne pas occuper un emploi rémunéré au moment de l'introduction du formulaire d'inscription,
- Être inscrit auprès des services de l'Agence Nationale de l'Emploi,
- Ne pas être inscrit dans un centre de formation, institut ou université au moment de l'introduction de la demande d'aide, sauf s'il s'agit d'un perfectionnement dans son activité ;
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une mesure d'aide financière,
- Adhérer et cotiser au Fond de Caution Mutuelle de Garantie Risque/Crédits Jeunes Promoteurs ;

Question N°2 : Quels sont les différents documents qui constituent le dossier du promoteur ?

Réponse : le dossier initial est composé de : L'extrait de naissance, Résidence, Copie de la carte nationale d'identité, Le diplôme, Demande manuscrite, Facture pro format des équipements, Une assurance tous risques ou multi risques.

Question N°3 : Comment l'étude du dossier se fit-elle ?

Réponse : elle se fait selon les étapes suivantes :

1. Vérification du dossier,
2. Faire signer au client la Centrale des risques,

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

3. Elaborer la Fiche techniques,
4. Notification d'accord bancaire,
5. Ouverture d'un compte bancaire au sein de l'agence,
6. Versement de l'apport personnel,

Section 3 : analyse des résultats au sein de la BEA d'Algérie

Dans cette section nous allons tout simplement analyser deux cas d'aide au financement, le dispositif ANADE et CNAC car la procédure de traitement des dossiers est la même et un dossier ANGEM.

Les dossiers des projets seront vérifiés et traités par les chargés clientèle après avoir été validé par la commission.

Les document fournis par le dispositif d'aide au financement, le promoteur et la banque son tous classé dans des chemises spécifiques pour mieux se repérer, ces dernières sont rangées dans un dossier comportant le nom et prénom du promoteur, son adresse, son activité, le numéro du dossier, le montant du crédit ainsi que le numéro de l'autorisation.

3.1. Analyse d'un dossier ANADE, CNAC

La procédure de financement avec l'ANADE et le CNAC est la même, la seule différence réside dans l'Age (ANADE pas plus de 35 ans, CNAC de 35 jusqu'à 50 ans). Le montant du prêt s'élève à 10.000.000 DA.

Le dossier passe par deux services, exploitation et engagement. »

Au sein du service exploitation :

Le chargé clientèle reçoit le dossier administratif choisis au préalable à la commission, ce dossier est envoyé par le dispositif d'aide au financement.

Le dossier administratif est vérifié comme tel :

- L'extrait de naissance : vérification de nom et prénom. Ce document sert de référence aux autres documents administratif.
- Résidence : vérification de du nom et prénom ainsi que la date de fin de validité (06 mois).

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

- Copie de la carte nationale d'identité : vérification de nom et prénom, l'adresse, date de naissance, date de validation et la photo d'identité doit être claire et visible.
- Le diplôme : vérification du nom, prénom et la profession (cohérente avec le diplôme).
- Demande manuscrite : vérification du nom prénom (selon l'extrait de naissance), adresse, numéro de téléphone et l'objet doit correspondre au contenu de la demande (**Objet** : demande de crédit bancaire bonifié à 100%). Il est impératif de mentionner l'activité et le montant de crédit désirer ainsi que la signature.
- Facture pro format des équipements : elle doit contenir le nom et prénom, le montant du crédit total net.
- L'assurance : dans ce cas il s'agit d'une assurance multirisque pour les équipements, on doit vérifier les montants ils doivent correspondre avec la facture, nom et prénom ainsi que le montant de l'assurance.

Le montant La facture pro format et l'assurance doivent correspondre et être cohérent à l'étude technico-économique dans la partie structure d'investissement.

Après vérification du dossier administratif, le chargé clientèle élabore un document appelé la centrale des risques, cette dernière est établie par la banque et signée par le client, il donne accès à la banque, afin vérifier si le client a octroyé un crédit dans une autre banque et cela se fait via une application consultée uniquement par le premier responsable de la banque. Le chargé clientèle reçoit un rapport de résultat sur la recherche, si le client a déjà contracté un crédit dans une autre agence son dossier sera refusé, si contraire le traitement du dossier peut avoir lieu.

Traitement du dossier :

Après un retour positif de la centrale des risques, le chargé clientèle du service exploitation procède au traitement du dossier et pour cela, il doit préparer les documents suivants :

- Une fiche technique : il s'agit d'un résumé du dossier du client daté du jour où il est traité, ce dernier contient :
 - Nom et prénom → extrait de naissance.
 - Activité → décision d'éligibilité (fourni par la commission).

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

- Les montants du crédits→ tirer de l'étude technico-économique

Dans ce cas le montant du crédit dépasse les 5 millions DA, Une fois la fiche technique est préparée, le dossier du client ainsi qu'une copie seront envoyés à la direction de Sétif, qui gardera la copie du dossier et transmet à son tour l'original du dossier à la direction d'Alger pour confirmer ou pas l'accord du crédit.

- Accord bancaire : c'est un imprimé en 2 exemplaires signé par la directrice qui accorde les 70% du crédit au client.

Après la notification d'accord bancaire le client doit ouvrir un compte bancaire, il doit se présenter muni des documents suivants :

- Une demande d'ouverture de compte.
- L'apport personnel (2%).
- Une Copie plus l'original de la CNI ou bien PC.
- Un extrait de naissance.
- Une résidence.

Une fois le compte ouvert, l'apport personnel versé, le client récupère au niveau de la banque un bordereau de versement des 1% plus un petit document présentant le nom, prénom du client ainsi que son numéro de compte et la clé.

Le promoteur complète son dossier au sein du dispositif d'aide au financement (ANADE, CNAC) avec les deux documents fournis par la banque afin de bénéficier en premier des 28%.

Ici s'achève le traitement du dossier au niveau du service d'exploitation.

Service engagement :

Ce service récupère le dossier du client, les 28% étant versés au compte bancaire du promoteur, le chargé clientèle demande un complément de dossier, généralement il est envoyé par courrier de l'agence à destination de la banque. Ce complément de dossier est le suivant :

- 02 copies du bail de location.

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

- Constat de visite de préfinancement de la phase création original + copie (constat de visite du local par un huissier).
- 02 copies de la carte magnétique (délivré par la direction générale des impôts) + 01 attestation (NIF→ numéro d'identification fiscal).
- 02 registres de commerce ou documents équivalent (copie authentifiée) + 02 photocopies de la carte fiscal (NIF→ numéro d'immatriculation fiscale).
- Cahier de charge (ANADE, CNAC) original + 01 copie.
- 02 copies de la décision d'octroi des avantages fiscaux et aides financières au titre de la réalisation. (ANADE, CNAC).
- Attestation + contrat d'adhésion au fond de garanties original+ 01 copie + 02 copies du chèque du fond de garantie.
- Ordre d'enlèvement (ANADE ou bien CNAC) original + copie. (Ordre d'enlèvement des 10% du montant de la commande).
- Promesse irrévocable de nantissement des équipements ou de gage, AU 1^{er} rang au profit de la banque. Original + copie.
- Devis d'assurance multirisques. Original + copie.
- 01 copie + l'original de la facture.
- 20 timbres fiscaux de 60 da + 32 de 1,50 DA.
- Cout de financement du projet original + 01 copie (structure de financement).
- Fiche de mise en place des garanties PNR (28% de l'agence)

Dès lors que le dossier est complété, le promoteur remet le chèque du fond de garantie au dispositif d'aide pour les fournisseurs. Ensuite l'agence envoie l'ordre d'enlèvement des 10% à la banque.

Le chargé clientèle de la BEA prend le temps d'étudier le dossier (les documents fournis), ensuite une convention entre le promoteur et la BEA sera signée, cette dernière est écrite en arabe. Elle porte le nom, prénom, l'activité et le numéro du registre de commerce ou de la carte artisanat. Elle est ensuite envoyée à la direction centrale d'Alger pour une autorisation de crédit à 70%.

Cette convention sera imprimée en 05 exemplaire, un exemplaire sera envoyé aux services des impôts, pour être approuvé et ensuite revenir au sein de la banque, un autre exemplaire sera donné au client pour faire le nantissement.

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

Lorsque le nantissement rédigé par le notaire, ce dernier devra être authentifié par la direction central d'Alger avant de débloquer le reste du prêt bancaire.

Après l'autorisation, la banque demande un constat de la part de l'huissier+ une attestation de disponibilité ainsi qu'un bon de livraison auprès des fournisseurs et cela avec la présence d'un agent du dispositif en question.

A partir du moment où le dossier est parfaitement complété, le client enfin peut avoir accès à ses 90% restant du crédit après un ordre d'enlèvement, le chargé clientèle signe alors le billet à ordre des 90% du montant de la facture au bénéfice du promoteur.

3.2.Analyse d'un dossier ANGEM

L'ANGEM est un dispositif d'aide au financement créé par l'Etat, l'âge n'est pas un critère de sélection, le montant de financement ne doit pas dépasser le million de dinar algérien (1 000 000 DA).

La procédure de financement des micro-entreprises par ce dispositif est presque la même que les autres (ANADE, CNAC) à quelques critères près qui sont :

- Les véhicules ne sont pas compris dans le financement. Car ces derniers dépassent la somme limitée par ce dispositif. Donc le traitement du dossier s'arrête à la fiche technique.
- L'ANGEM a une délégation agence, c'est-à-dire qu'arrivé à la fiche technique, pour avoir l'accord bancaire, ce dernier se fait au niveau de l'agence de Bejaia (N°40). Lors d'une réunion (commission) entre la directrice et trois (03) chargés clientèle, qui devront confirmer ou pas cet accord. A la fin de la commission un PV est établi et signé par les membres de cette réunion, et ceci définira l'accord ou pas du crédit d'aide au financement.
- A fin de bénéficier des 90% du crédit restant, une attestation de disponibilité des équipements suffit, il n'est pas nécessaire de faire appel à un huissier pour un constat de visite. Cette attestation est établie par le client à partir des factures définitives du fournisseurs. Le client doit remettre cette dernière à l'ANGEM, qui a leur vont l'envoyer à la banque par courrier l'ordre d'enlèvement du chèque des 90%.

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

- Le montant du fond de garantie est payé par le client lui-même, Contrairement à l'ANADE et la CNAC qui est payé par la banque elle-même.

En dernier, pour terminer la procédure d'aide au financement, la banque remet au client le tableau d'amortissement qui contient les échéances a payé chaque semestre à partir de la quatrième année au total dix (10) échéances a payé sur cinq ans.

Une fois la banque remboursée, le client passe au remboursement du dispositif, qui lui se fait sur une durée de dix (10) ans (mentionner sur le cahier de charge).

Dans le cas ou le client ne rembourse pas ces échéances dans les temps, lors de la première échéance le client reçoit une convocation l'invitant à venir la régler, 15 à 20 jours après il reçoit une mise en demeure (avertissement). Deux échéances non payées, il reçoit une deuxième mise en demeure. Au bout de trois échéances non payées, la banque envoie un huissier de justice au client, ensuite le dossier est transmis au fond de garantie. Possibilité de procédure judiciaire.

Dans le cas ou le client rembourse l'intégralité de son crédit, envers la banque et le dispositif concerné. Ce dernier reçoit une attestation de remboursement de la banque ainsi que du dispositif d'aide au financement, une main levée soit de la direction générale d'Alger ou régional de Sétif concernant l'ANADE et la CNAC, de la part de l'agence elle-même pour l'ANGEM. Après la main levée les garantis redeviennent au nom du client (carte grise, équipements).

3.3.Information supplémentaire :

- Le promoteur peut être fonctionnaire ou exerce une activité lors du dépôt de dossier pour passer à la commission, une fois le dossier validé il doit arrêter son travail, car ce dernier aura besoin d'une attestation de non-affiliation au niveau de la CNAS ou la CASNOS.
- Les citoyens étrangers peuvent avoir accès a ces trois dispositifs à condition d'avoir une résidence algérienne.
- Le taux de crédit de la banque est de 5,25%, il est financé par le trésor.
- Les activités qui ne nécessitent pas de local, le constat de visite et le bail de location ne sont pas nécessaire.

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

Section N°4 : la démarche poursuivie par la BEA pour financer les micros entreprises

Le dispositif mis en place par le gouvernement pour le soutien à l'emploi des jeunes pour l'octroi des crédits d'investissement à moyen terme, a pour objectif la création et l'extension d'activité de production (à titre individuel ou collectif) de biens et services par les jeunes promoteurs.

1. Les conditions générales d'octroi d'un crédit bancaire

1.1. Conditions d'éligibilité :

Afin de bénéficier de l'octroi des prêts et des aides prévus :

- Être âgé(s) entre 19 et 35 ans pour l'ANADE, lorsque l'investissement génère au moins (03) trois emplois permanents (y compris les jeunes promoteurs associés dans l'entreprise), l'âge limite de gérant de l'entreprise créée pourra être porté à (40) quarante ans, pour le CNAC entre 30 et 55 ans et enfin pour l'ANGEM l'âge n'est pas défini ;
- Être titulaire d'un diplôme, d'une qualification professionnelle, attestation de formation ou tout autre document attestant d'un savoir-faire ;
- Ne pas occuper un emploi rémunéré au moment de l'introduction du formulaire d'inscription pour bénéficier de l'aide du Fond de Soutien à l'Emploi des Jeunes ;
- Être inscrit auprès des services de l'Agence Nationale de l'Emploi comme chômeur demandeur d'emploi ;
- Ne pas être inscrit dans un centre de formation, institut ou université au moment de l'introduction de la demande d'aide, sauf s'il s'agit d'un perfectionnement dans son activité ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une mesure d'aide au titre de la création d'activités ;
- Adhérer et cotiser au Fond de Caution Mutuelle de Garantie Risque/Crédits Jeunes Promoteurs ;

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

- Mobiliser un apport personnel sous forme de Fond propres en numéraires ou en nature, d'un niveau correspondant au seuil minimum déterminé en fonction du montant de l'investissement de création ou d'extension.

1.2.Niveau de l'apport client, banque et ANADE, CNAC ou ANGEM

- Niveau 1 : 1% du montant global de l'investissement lorsque celui-ci est inférieur ou égal à Cinq Millions de Dinars (5.000.000 DA) ;
- Niveau 2 : 2% du montant global de l'investissement lorsque celui-ci est supérieur à Cinq Millions de Dinars (5.000.000 DA) et inférieur ou égal à Dix Millions de Dinars (10.000.000 DA).

Le montant des prêts non rémunéré versé par l'ANADE, CNAC ou bien par l'ANGEM au profit des jeunes promoteurs, ayant rempli toutes les conditions suscitées, varie en fonction du cout de l'investissement de création ou d'extension et ne peut excéder :

- 29% du cout global de l'investissement lorsque celui-ci est inferieurs ou égal à 5.000.000 DA.
- 28% du cout global de l'investissement lorsque celui-ci est supérieur à 5.000.000 DA et inférieur ou égal ou égal à 10.000.000 DA.

En revanche, le montant du crédit d'investissement de création ou d'extension accordé par la banque aux jeunes promoteurs ne peut excéder 70% du cout global du projet.

1.3.Remboursement et durée du crédit

La durée du remboursement du crédit d'investissement est fixée à huit (08) ans, dont trois (03) ans de différé, ce qui veut dire que le remboursement commence à partir de la quatrième (04) année.

Le remboursement des échéances s'effectue semestriellement, constituées du principal conformément à l'échéancier de remboursement établi par l'Agence, approuvé et dûment signé par l'emprunteur.

La bonification à 100% du taux d'intérêt des crédits d'investissement accordés aux jeunes promoteurs est prise en charge par le Trésor Public. Lorsque la période de crédit est élargie (au-delà de huit (08) ans), le promoteur ne peut bénéficier de la bonification du taux d'intérêt liée à la durée supplémentaire.

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

Le remboursement par anticipation (tout en partie du prêt) peut être effectué par l'emprunteur.

1.4. Les garanties

Les garanties exigées aux jeunes promoteurs, ayant obtenu la validation des projets par le Comité de Sélection, de Validation et de Financement (CSVF), doivent être sous forme de sûreté réelles et sont celles circonscrites au projet et notamment :

- Le nantissement des équipements et matériels ;
- Les gages des matériels roulants ;
- Le certificat vétérinaire pour les activités d'élevage ;
- La délégation « assurance multirisque professionnelles et/ou tous risques » ;
- L'hypothèque maritime ;
- L'assurance du Fond de Caution Mutuelle de Garantie (FCMG).

En cas de retard dans le paiement des échéances, la banque devra réclamer à l'emprunteur et sans mise en demeure et à titre d'indemnité, un intérêt de retard dont le taux sera égal au taux contractuel majoré de 1% commissions et taxes en vigueur en sus.

2. Modalité de traitement des dossiers

2.1. Constitution du dossier

Le dossier doit être introduit en un seul exemplaire original, par le représentant de l'agence en question (ANADE, CNAC ou ANGEM) auprès de l'agence de la banque, contre accusé de réception et il devra comprendre :

- Une Demande de Financement manuscrite, reprenant le montant du crédit sollicité à la banque, au taux bonifié à 100%, établie et dûment signée par le promoteur ;
- Un Formulaire d'Inscription contenant le numéro d'acte de naissance N°12 ;
- Une copie du Diplôme, Qualification Professionnelle, Attestation de Formation ou tout autre document attestant d'un savoir-faire ;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou de Permis de Conduire en cours de validité ;

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

- L'Attestation d'Eligibilité ou de conformité de Financement, établie par l'agence d'aide ;
- Une copie du Plan d'Affaire, accompagnée des factures pro forma et/ou devis estimatifs de travaux éventuels d'aménagement, d'agencement ou d'installation d'équipements à réaliser.

2.2. Etude du dossier

La décision d'octroi du crédit d'investissement aux jeunes promoteurs relève des comités de crédit concernés et suivant les seuils de délégation fixés pour chaque comité. En cas d'accord de financement, le chargé de Clientèle doit établir **la notification d'accord du crédit**.

La durée de validité de l'accord bancaire est fixée à une (01) année, renouvelable une seule fois, avec présentation des justificatifs, à compter de la date de sa notification.

2.3. Mobilisation du crédit

La mobilisation du crédit d'investissement à moyen terme peut s'effectuer en déblocage total ou par tranche, selon la nature du projet à financer et sur la base des documents justificatifs présenté par le représentant de l'agence d'aide et après versement de l'apport personnel et du prêt non rémunéré accordé par le dispositif d'aide.

La remise des chèques par la banque est subordonnée à :

- Un ordre d'enlèvement de chèque au profit du Fond de Garantie ;
- Un ordre d'enlèvement de chèque de 10% à la commande des équipements ;
- Un ordre d'enlèvement de chèque de 90% est subordonné, selon la nature de l'investissement, à la présentation par le dispositif d'aide (ANADE, CNAC et ANGEM) des documents suivants :
 - D'un original ou plusieurs originaux d'ordres d'enlèvement de chèque délivrés par l'agence ;
 - Des copies des factures définitives des équipements ou bon de livraison ;
 - D'une copie du procès-verbal de constat des équipements par rapport à la facture pro forma, établie par l'huissier.

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

3. Gestion et suivi des dossiers

3.1. Conservation des dossiers

Les dossiers du crédit à moyen terme accordés aux jeunes promoteurs devront être conservés au niveau de l'agence et contenir tous les documents utilisés, notamment :

- Les Décisions du Comité de Crédit ;
- Les Etudes des Dossiers du crédit ;
- Les garanties ;
- La Convention de prêt ;
- La lettre d'Echéance du terme ;
- L'Ordre d'Enlèvement ;
- L'Echéancier de Remboursement ;
- Les Billets à Ordre ;

3.2. Suivi des Dossiers au niveau de la banque

Les agences sont tenues de tenir un registre ouvert spécifiquement pour l'opération « jeunes promoteurs » et devra comprendre :

- Les Dossiers et les Demandes de Crédit, par ordre chronologique ;
- Les Décisions prises après traitement des dossiers (accord, refus, etc...)
- Les Références des Autorisations des Crédits.

3.3. La procédure des mesure précontentieuses

Dans le cas où une échéance n'est pas honorée par l'emprunteur, la banque devra exiger le remboursement immédiat de l'échéance sans accord préalable et écrit, 08 jours après la mise en demeure par lettre recommandée et contre accusé de réception.

Chapitre N° 2 : Financement des Micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

CONCLUSION

Lors du stage pratique, un guide d'entretien a été établi au niveau du service crédit de la banque afin de récolter des données, des informations concernant la procédure de financement des micro-entreprises à l'aide des différents dispositifs d'aide au financement mis en place par l'Etat pour promouvoir l'entrepreneuriat d'un côté et de l'autre diminuer le taux de chômage du pays.

Suite aux réponses reçues par les chargés clientèle, et la consultation de différents cas de clients, nous avons réussi à mettre en place la procédure générale pour financer ces entreprises. La banque ainsi que le dispositif choisis essayent de faciliter la tâche aux futurs promoteurs. Et cela avec un accompagnement minutieux de la part des deux agences.

La Banque Extérieure d'Algérie (BEA), est une banque commerciale algérienne qui a pour but et objectif principal la promotion et le développement des relations économiques et financières entre l'Algérie et le reste du monde.

Conclusion générale

Les petites et moyennes entreprises représentent un atout pour l'économie de chaque pays. Elles participent à la lutte contre le chômage, créées des postes d'emplois, luttent contre la pauvreté. Les PME font partie du processus de développement de chaque pays.

En Algérie les PME ont connu une croissance considérable, et cela grâce à l'intervention de l'Etat par la création de dispositif d'aide au financement, afin d'aider nos jeunes et futurs promoteurs à créer leurs propres entreprises.

L'objet de notre travail de recherche se porte sur la procédure employée par les banques algériennes plus précisément la BEA agence N°40 de la wilaya de Bejaia à financer les projets de jeunes entrepreneurs via les dispositifs gouvernementaux (ANADE, CNAC et ANGEM).

Pour cela nous avons effectué un stage pratique au niveau de la BEA de Bejaia Agence N° 40. Afin de comprendre la procédure de financement des micro-entreprises via les dispositifs gouvernementaux. Dans le cadre de cette recherche nous avons réalisé un guide d'entretien, auquel nous avons posés des questions au chargés clientèle du service crédit de la banque.

Suite à notre étude, ainsi que la consultation de plusieurs cas pratique au sein de la BEA de la wilaya de Bejaia agence N°40 sur le processus de financement des micro-entreprises, dès la réception du dossier, la notification d'accord jusqu'à son financement intégral, c'est à dire la signature du deuxième chèque des 90%, on conclue que La procédure de financement des micro-entreprise selon les dispositifs gouvernementaux sont les même pour l'ANADE et la CNAC, concernant l'ANGEM il diffère dans certains critères et cela est dû à la limite du montant du crédit que l'Etat algérienne accorde aux promoteurs.

Nous avons remarqué quelque anomalie liée à cette procédure auxquels nous avons émis des recommandations tels que :

- En effet entre le dépôt de dossier et la récupération du dernier chèque le laps de temps est très long ce qui n'avantage pas les jeunes promoteurs.
- Allégé et facilité le processus de création de la micro-entreprise car ce dernier est très complexe.
- Malheureusement la majorité des micro-entreprises créée ne tarde pas et font faillite, ceci est peut-être dû au manque de savoir-faire et de connaissance sur la manière de

gérer leurs entreprises. Il est préférable de suivre ces entrepreneurs et les guider tout au long de leurs parcours professionnel afin qu'ils ne subissent pas ce désavantage.

Durant notre stage au sein de la BEA, nous avons fait face à quelques complications liées à la pandémie mondiale actuel (Covid 19) ; tels que la difficulté de compréhension dû au port de la bavette, la communication est restreinte entre le personnel de l'Agence. Aussi nous avons effectuer des séances de travail espacé et courte, ce qui a limité la récolte de données.

Nous espérons à l'avenir pouvoir développer notre travail qui représente un infime partie dans le domaine d'étude des financements des micro-entreprises grâce au dispositifs gouvernementaux au sein des banque, comme dans notre cas celui de la BEA de la wilaya de Bejaia Agence N° 40. Ainsi nous souhaitons voir la réalisation d'autres travaux en raison de la richesse de ces champs d'étude et pour les élargir vers d'autres perspectives.

Bibliographie

Ouvrages et Mémoires :

- Création d'entreprise en Algérie : La forme juridique et les statuts. - SYLABS (sylabs-dz.com) Définition micro-entreprise (petite-entreprise.net) (consulté le 26/06/2021)
- BOUDA H, BENSIFIA A, « Chômage et création de micro entreprise dans le cadre du dispositif ANSEJ Cas des entrepreneurs de la commune d'AKBOU », université Abderrahmane mira de Bejaia, 2018, [en ligne] <http://www.univ-bejaia.dz/xmlui/bitstream/handle/123456789/11211/Ch%c3%b4mage%20et%20cr%c3%a9ation%20de%20micro%20entreprise%20dans%20le%20cadre%20du%20dispositif%20ANSEJ.pdf?sequence=1&isAllowed=y> (consulté le 22/06/2021)
- HAMMAS M.A, 2013, « La micro-entreprise moyen de lutte contre la pauvreté : mise en évidence par application au niveau des régions tunisiennes », Tunisie, p.2 [En ligne] https://www.researchgate.net/publication/279156687_La_micro-entreprise_moyen_de_lutte_contre_la_pauvrete_mise_en_evidence_par_application_a_u_niveau_des_regions_tunisiennes_Micro-enterprises_are_the_medium_against_poverty_Its_application_in_Tunisian_re (consulter le 18/06/2021)
- Mémoire en ligne <https://www.memoireonline.com/02/13/6907/La-gestion-du-portefeuille-cas-de-la-BEA-Banque-Exterieur-d-Algerie--de-Bejaa--Agence-41.html> (consulté le 19/06/2021)
- Mémoire en ligne <https://www.memoireonline.com/02/13/6907/La-gestion-du-portefeuille-cas-de-la-BEA-Banque-Exterieur-d-Algerie--de-Bejaa--Agence-41.html> (consulté le 18/06/2021)
- Mémoire <https://www.memoireonline.com/02/13/6907/La-gestion-du-portefeuille-cas-de-la-BEA-Banque-Exterieur-d-Algerie--de-Bejaa--Agence-41.html> (consulté le 20/06/2021)
- TAKOUDJOUNIMPA.A, 2016, « Le micro-entrepreneur, un input irremplaçable dans la survie et la croissance de son entreprise », Cameroun, p.14, [En ligne] https://www.researchgate.net/publication/312529632_Le_micro_entrepreneur_u_n_input_irremplacable_dans_la_survie_et_la_croissance_de_son_entreprise (consulter le 18/06/2021).

Articles :

- HELLART J, SELMER C, « la boîte à outil du micro-entrepreneur », Dunod, 2016, [En ligne]<https://www.dunod.com/sites/default/files/atoms/files/9782100745890/Feuilletagge.pdf> (consulté le 21/06/2021)
- Journal officiel de la république algérienne N°2, 11 Janvier 2017, [en ligne]<https://www.droit-afrique.com/uploads/Algerie-Loi-2017-02-orientation-developpement-pme.pdf>(consulté le 22/06/2021)
- Kamel A, Les grandes mutations de l'économie locale à Béjaïa Agriculture, textile, agroalimentaire et tourisme, 2012,[En ligne] Les grandes mutations de l'économie locale à Béjaïa Agriculture, textile, agroalimentaire et | vitaminedz (consulté le 07/07/2021)
- M.OUYOUGOUTE, 2019, « Journée d'étude et de formation à Béjaïa », in Liberté, [En ligne]Journée d'étude et de formation à Béjaïa: Toute l'actualité sur liberte-algerie.com (consulté le 10/07/2021).
- Ministère de l'industrie et des mines, Bulletin d'information statistique de l'entreprise N°36. [En ligne]République Algérienne Démocratique et Populaire (industrie.gov.dz) (Consulter le 06/07/2021).

Site web :

- Annuaire des entreprises en ligne Entreprises - Wilaya Bejaia | Annuaire des entreprises Kompass - Page2 (consulté le 10/07/2021).
- <http://www.ansej.org.dz/index.php/fr/espace-promoteur/guide-du-creation> (consulté le 23/05/2021)
- <http://www.ansej.org.dz/index.php/fr/nos-statistiques> (consulter le 28/06/2021)
- <http://www.ansej.org.dz/index.php/fr/presentaion-de-l-ansej/fonds-de-garantie#> (consulter le 22/05/2021)
- <http://www.ansej.org.dz/index.php/fr/presentaion-de-l-ansej/les-avantages-accordes-par-l-ansej> (consulté le 22/05/2021)
- <http://www.ansej.org.dz/index.php/fr/presentaion-de-l-ansej/organisation> (consulté le 22/05/2021)
- <http://www.ansej.org.dz/index.php/fr/presentaion-de-l-ansej/presentaion-du-l-ansej> (consulter le 22/05/2021)

- <https://www.algerie1.com/banques-brahim-semid-confirme-a-la-tete-de-la-bea> (consulté le 19/06/2021)
- <https://www.angem.dz/article/chiffres-cles/> (consulter le 28/06/2021)
- <https://www.angem.dz/article/contexte-de-creation/> (consulter le 29/05/2021)
- <https://www.angem.dz/article/presentation/> (consulter le 29/05/2021).
- <https://www.aps.dz/economie/116403-micro-entreprises-les-services-representent-pres-de-30-des-projets-ansej> (consulter le 28/06/2021)
- https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_AssuranceChomage.aspx (consulter le 23/05/2021)
- https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_Organisation.aspx (consulter le 23/05/2021)
- https://www.cnac.dz/site_cnac_new/Web%20Pages/Fr/FR_PresentationCNAC.aspx (consulté le 23/05/2021)
- <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/micro-entreprise.php> (consulté le 21/06/2021)
- <https://www.eldjazaircom.dz/2020/08/03/lazhar-latreche-president-directeur-general-de-la-bea/> (consulté le 19/06/2021)
- <https://www.etudier.com/dissertations/Pr%C3%A9sentation-De-La-Banque-Ext%C3%A9rieure-d'Alg%C3%A9rie/223836.html> (consulté le 17/06/2021)
- <https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/regime-micro-entreprise-avantages-et-inconvenients/#avantages-micro-entreprise> (consulter le 22/06/2021)
- <https://www.radioalgerie.dz/news/fr/article/20160627/81891.html> (consulté le 19/06/2021)
- <https://www.ritimo.org/D-une-economie-planifiee-a-une-economie-de-marche> (consulter le 25/06/2021)

PDF :

- Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité social, communiqué aux jeunes de la communauté nationale à l'étranger

Résumé : les micro-entreprises jouent un rôle important dans l'économie d'un pays. C'est pour cela l'état Algérien a mis en place les organismes ANADE, CNAC et ANJEM a disposition des personnes désirant être entrepreneur. Le financement de ces PME se fait via l'intermédiaire des banques, il est donc important pour nous de connaître la procédure par laquelle passe le promoteur afin d'obtenir l'accord financier nécessaire pour son projet depuis le dépôt de dossier jusqu'à l'accord bancaire définitif.

Mot clé : micro-entreprise, micro-crédit, financement, dispositifs gouvernementaux.

ملخص

تلعب المشروعات متناهية الصغر دورًا مهمًا في اقتصاد أي بلد. لهذا السبب أنشأت الدولة الجزائرية منظمات تحت تصرف الأشخاص الراغبين في أن يكونوا رواد أعمال. يتم تمويل هذه الشركات الصغيرة والمتوسطة من خلال وسيط من البنوك، لذلك من المهم بالنسبة لنا معرفة الإجراء الذي يمر من خلاله المروج للحصول على الاتفاقية المالية اللازمة لمشروعه من تقديم الملف حتى الانتهاء المصرفي النهائي اتفاق.

INTRODUCTION GENERALE

CHAPITRE N° 1 : Généralités sur les micro-entreprises

CHAPITRE N°2 : Financement des micro-entreprises : Cas de la BEA agence 40 Bejaia

CONCLUSION GENERALE

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

DOSSIER N°1 : ANADE

DOSSIER N°2 : ANGEM